



Association de Défense et de Promotion de Pyla-sur-Mer

Gazette du Pyla

édito



**Assemblée générale
le samedi 6 août 2022 à 10 h
au Centre Culturel Pierre Dignac
Accueil à partir de 9 h 30**

L'attractivité du Pyla ne se dément pas.

Cette attractivité est liée au développement du Bassin d'Arcachon, qui s'accompagne d'une offre de services de plus en plus étendue. Elle est renforcée par le prolongement du TGV, les épisodes de confinement menant à quitter les villes, l'arrivée de la fibre favorisant le télétravail, etc...

Un certain nombre d'opérations menées dans notre quartier ont contribué à renforcer ses avantages. Citons le grand réensablement des plages, décidé il y a 20 ans, l'implantation d'établissements de prestige participant au rayonnement et à l'animation de la station, et la protection d'un urbanisme particulièrement apprécié (les maisons sous les pins).

Le Pyla n'est donc plus ce lieu désert « hors saison », tel qu'on pouvait le voir dans le film « Les valseuses ». L'appellation de « Pylatais des quatre saisons », que répétait le regretté Jacques Rigaud, s'applique à un nombre grandissant d'entre nous.

Nuisances et menaces

Pour autant, ce mouvement globalement positif a engendré des nuisances, voire des menaces pour ce qui fait l'essence même du Pyla.

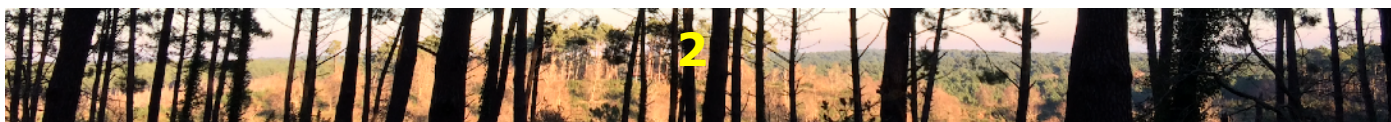
Parmi les nuisances liées à l'augmentation de la fréquentation, citons les plages parfois bondées et parsemées de mégots, les nuisances sonores sur terre et même sur mer (!), les vitesses excessives des automobilistes dans les allées, ou les troubles nocturnes aux abords de certains établissements.

Pour y faire face, nous comptons sur le civisme naturel des Pylatais, mais aussi sur celui de nos nombreux visiteurs, ce qui semble moins acquis... Ce civisme doit être renforcé par la vigilance des pouvoirs publics, et en premier lieu de la municipalité, qui a fait des incivilités un élément phare de son programme. La peur du gendarme reste le commencement de la sagesse... Malgré quelques progrès, les résultats ne sont pas encore au rendez-vous.

Plus grave, c'est **l'urbanisme spécifique au Pyla** qui se trouve menacé.

L'augmentation vertigineuse du prix de l'immobilier pylatais attire une clientèle nouvelle, pas toujours au fait des habitudes locales. On assiste à la multiplication d'abattages infondés de pins et d'autres arbres de haute tige ; à des divisions parcellaires qui morcellent les lots et contribuent à diminuer le couvert végétal.

../..



Les constructions sont systématiquement agrandies jusqu'aux limites autorisées ; on triche sur les sols naturels, comme on l'a vu récemment au Domaine de la Forêt et boulevard d'Arcachon ; les chantiers non conformes aux permis de construire se multiplient ; des entrepreneurs peu scrupuleux les gèrent au mépris du voisinage et de l'environnement

Au total, ce sont une densification et une minéralisation des sols accrues. C'est le paysage historique de notre quartier qui se voit grignoté.

Le propriétaire d'une villa au Pyla, faut-il le rappeler, est **dépositaire d'une parcelle de forêt qu'il transmettra aux générations futures.**

PLU patrimoine

Le PLU patrimoine, décidé en conseil municipal il y a un an, devrait offrir un cadre permettant un plus grand respect de notre patrimoine : maintien du couvert boisé, retrait des constructions par rapport à la voirie, respect des préconisations sur les clôtures et les portails ou les couleurs des façades.

Bien évidemment, des architectures originales et innovantes pourront s'exprimer à l'intérieur de ce cadre, comme cela été le cas depuis la création de la station il y a cent ans, et comme ce sera rappelé dans l'exposition sur le patrimoine du Pyla qui se tiendra à la mairie annexe au courant du mois d'août.

Nous comptons désormais sur une **action plus ferme et volontaire** de la mairie pour avancer sur le PLU avec son volet patrimoine, et pour manifester moins de laxisme dans l'octroi des décisions administratives et dans le suivi des chantiers.

Le Président, Jean-Pierre Volmer

Ne manquez pas l'exposition organisée par l'ADPPM du 16 au 20 août à la Mairie Annexe :

Patrimoine pylatais : hier, aujourd'hui, demain

Vous y retrouverez l'histoire du paysage pylatais ; celle de ses fondateurs Louis Gaume et Daniel Meller ; la création de ses différents lotissements ; les styles phares de son architecture ; les caractéristiques de son urbanisme ; et ses richesses naturelles.

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le samedi 6 août 2022 à 10 heures au Centre Culturel Pierre Dignac, avenue du Sémaphore au Pyla. Les adhérents seront reçus dès 9 heures

Ordre du jour

- Point 1 : approbation du PV de l'AGO du 7 août



2021, consultable en cliquant sur <https://www.adppm-asso.fr/la-video-de-lag-2021-est-en-ligne/>

- Point 2 : Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration : Lionel Lemaire, Anne-Lise Volmer, Nicolas Gusdorf.

- Point 3 : entrée au Conseil d'Alain Herzhaft.

- Point 4 : Rapport financier et approbation des comptes,

- Point 5 : Rapport moral du Président.

PRÉSENTATION DES S U J E T S D'ACTUALITÉ

L'urbanisme :

- La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de La-Teste-de-Buch et le dispositif de PLU patrimoine
- L'examen des projets non conformes à l'esprit du Pyla et le suivi des constructions irrégulières par la mairie

Les points critiques de la vie locale :

- les abattages non efficacement contrôlés,
- le bruit, l'utilisation d'engins à moteur thermique pour l'entretien des jardins, les survols d'avions ou d'hélicoptères touristiques,
- les nuisances nocturnes, le bruit et les dégradations aux alentours des établissements de nuit, la consommation d'alcool sur la voie publique,
- la vitesse excessive dans les allées du Pyla,
- le déploiement de la fibre optique,
- l'accès aux plages, l'ensablement des plages, leur nettoyage,
- la musique amplifiée à fort volume sur les plages et sur l'eau,
- la Charte de la Vie nocturne, le bruit et les nuisances aux alentours des établissements de nuit, la consommation d'alcool sur la voie publique,



Le plan d'eau

- Les actions du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon,
- la question des arrêtés réglementant la fréquentation de la RNN du banc d'Arguin.

Clôture des débats, dégustation d'huîtres et de vins.

Sommaire

Convocation p. 2

Urbanisme

L'urbanisme historique, un respect du site p. 4

La vie au Pyla

Echos du Conseil de Quartier p. 6

Travaux boulevard Lignon p. 9

Le stationnement - Autour de la Grande Dune p. 10

Corps morts p. 12

Les Pylatais ont la parole : p. 12

Nuisances sonores sur le plan d'eau, immobilisme, coupes de pins, désordres nocturnes, les 30 Glorieuses

Patrimoine

Etche Ona p. 17

L'Eden de la Côte d'Argent p. 20

La villa Annabella p. 23

Autour du Pyla

Entités autour du Bassin p. 26

Le Conservatoire du Littoral p. 29

Quelques actions du PNM p. 31

Le SIBA p. 32

Forêt d'exception p. 34

Quelques actions de l'ONF p. 36

En forêt usagère p. 38

Le plan d'eau

Ensablement des plages p. 39

Sur nos plages p. 40

Note sur la RNN du banc d'Arguin p. 42

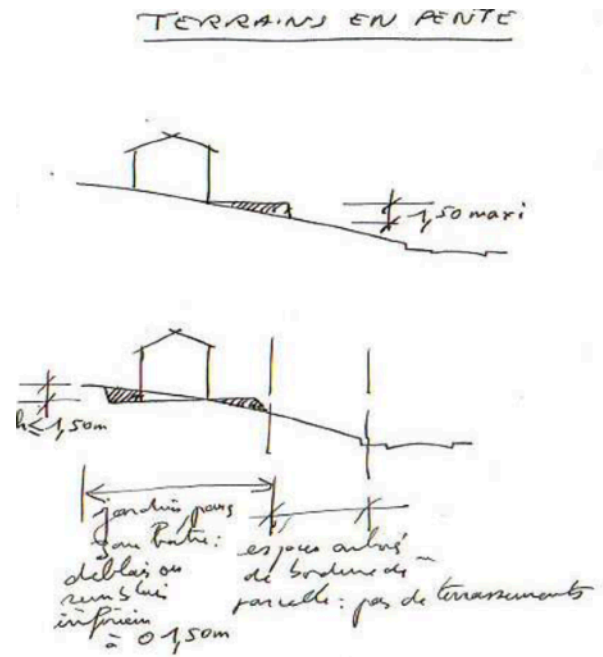
Au banc d'Arguin rien de nouveau p. 43

Des sternes et des hommes p. 44

Infos pratiques p. 47

Hugues Legrix de la Salle

- Le respect du relief dunaire mouvementé
- Le respect de la forêt de pins
- Le respect de la végétation basse endémique
- Le respect de la transparence visuelle
- Le respect de l'unité architecturale



C'est cette obligation qui est à l'origine du charme du Pyla et de son urbanisme paysagé remarquable et unique autour du Bassin. Sans sa végétation, le Pyla ne serait qu'un lotissement banal et sans intérêt.

A black and white illustration of a dense forest of tall, slender trees, likely pines or firs, with a small building visible in the background. The trees are tall and thin, with dark foliage. The building is a small, simple structure with a gabled roof, partially obscured by the trees. The overall style is that of a vintage postcard or a woodcut illustration.



Mais cette forêt est attaquée de toutes parts du fait de la **densification** observée depuis plusieurs années, de la **division parcellaire** et enfin de son **vieillesse**.

Chacun des propriétaires est **gestionnaire d'une partie de la forêt du Pyla** et c'est pourquoi il doit la **préserver, l'entretenir et la régénérer**.

C'est à ce prix que le Pyla restera un site merveilleux que nous pourrions transmettre sans honte à nos enfants et petits enfants.

Il en est de même pour la strate arbustive qui doit être composée d'**espèces endémiques peu exigeantes en eau** (Arbousiers, Tamaris, Pittosporums, Lauriers, Mimosas, etc.....)



Respect de l'unité architecturale

Le fait que le Pyla ait été construit majoritairement par un seul constructeur, a permis de conserver une unité architecturale remarquable et que l'on ne trouve qu'au Pays Basque ou en Bretagne. Cette unité participe dans une large mesure à la qualité du site.

Les murs blancs, les menuiseries et les charpentes de couleur dans une palette réduite, les avants toits généreux, les toitures en tuiles et les clôtures blanches, tous ces éléments sont constitutifs de cette unité architecturale.

C'est maintenant à notre tour de respecter ces principes fondateurs afin que le Pyla garde sa qualité environnementale, paysagère et architecturale.

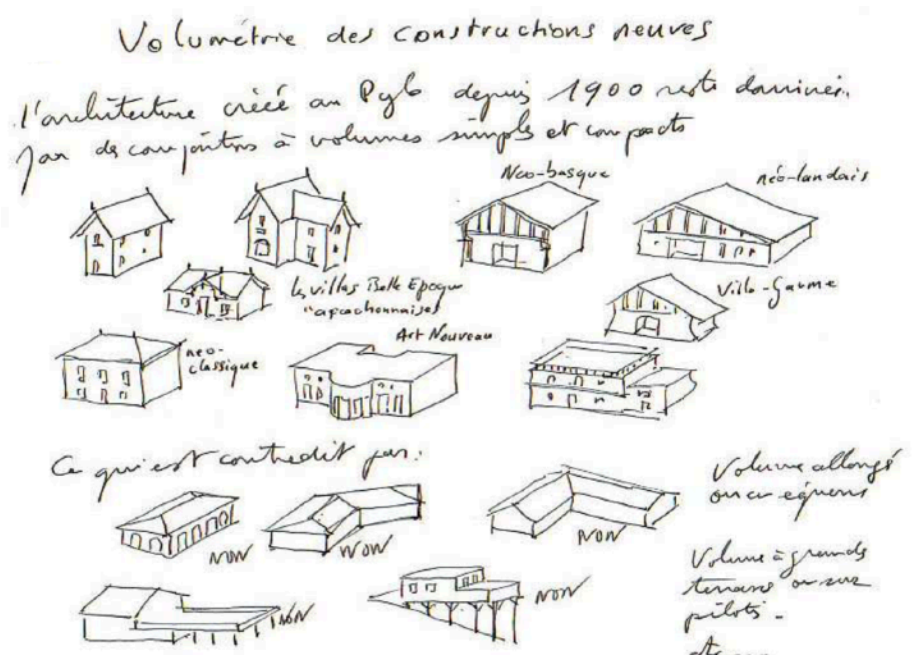


Respect de la transparence visuelle du paysage

Toujours dans le but de préserver l'ambiance forestière, les créateurs du Pyla ont tenu à organiser la transparence visuelle entre l'espace public (les voies) et les parcelles privatives afin de donner au promeneur l'impression d'une seule et même forêt. **Cette transparence doit être maintenue** et seules des haies végétales de hauteur raisonnable pourront marquer la limite entre domaine public et domaine privé.

Les **clôtures maçonnées de couleur blanche** ont une faible hauteur et présentent une unité de conception.

Les murs ou portails hauts en bois ou tout autre matériau sont proscrits



La vie au Pyla

Échos du Conseil de quartier

Les réunions du Conseil de Quartier ont pu reprendre à un rythme normal, sous la présidence d'Éric Bernard et de Jean-François Bouchonnet.

Rappelons qu'au Pyla les membres du conseil de quartier sont :

- cinq personnes qualifiées désignées par M. le Maire (Anne Brézillon, Louis Gaume, Bénédicte Salin, Alexandra Cohen et Marion Crespo),
- les représentants de cinq associations, représentées chacune par une seule personne (ADPPM, Association Syndicale des Riverains, CVPM, DFCI et Golf International),
- et six personnes tirées au sort (Michel Dubo, Jean-Charles Gauffin, José Lérias, Martine Arbouet, Huguette Rimonteil et Florence Bernard).

Les sujets abordés lors de ces réunions ont été variés.

Bilan de l'été

Le bilan de l'été 2021 a été examiné lors des premières réunions. La fréquentation a été importante, avec comme en 2020 des publics nouveaux. Les nuisances habituelles ont été constatées, notamment de nombreuses fêtes sur les plages.

Le devenir de l'École Gaume

L'école primaire historique du Pyla, rénovée et agrandie par la COBAS en 2007 pour 838 000 €, fermait ses portes en tant qu'école en 2018, après une baisse régulière du nombre d'élèves inscrits qui l'avait menée à n'avoir plus qu'une seule classe.

Les petits Pylatais fréquentent désormais l'école du Mouleau, elle aussi reconstruite en 2018 par la COBAS pour 3,7 millions d'euros (et qui a depuis perdu une classe).

Les bâtiments de l'école Jacques Gaume, son préau et sa vaste cour, plantée de pins étaient depuis sa fermeture utilisés comme ALSH (Accueil de Loisir Sans Hébergement) le mercredi et pendant les vacances scolaires.



Le fonctionnement de ces centres de loisirs devant être revu et centralisé, l'école Jacques Gaume peut être consacrée à d'autres activités, ce à quoi le Conseil de Quartier a réfléchi. L'idée est d'envisager la création d'un « tiers lieu ».

Il s'agit d'un espace accueillant divers aspects de la vie en collectif « afin de développer le faire ensemble et de retisser les liens » : espace de coworking, espace associatif ou artistique, hébergement de start-up etc...

Crèche ?

La question de l'ouverture d'une crèche au Pyla a été posée, notamment du fait du personnel de la Corniche et de l'hôtel Haitza, nombreux et jeune. Une étude est en cours.

Les travaux au Pyla



[illegible]

Deux nouveaux systèmes de TAD (Transports à la demande) ont été mis en place au mois d'avril sur le territoire de la COBAS.



L'un s'adresse aux **seniors** (plus de 75 ans) et aux **personnes à mobilité réduite**. Ces navettes, qu'il faudra réserver 2 heures à l'avance viendront vous chercher à votre domicile et vous amèneront au lieu voulu.

Les tarifs fixés par la mairie sont de 2 € pour les seniors, 1 € pour les PMR et 2.50 € en tarif de nuit. Le service est disponible du lundi au samedi (sauf dimanche et les jours fériés) de 8h à minuit, toute l'année.

L'autre TAD est un **service « d'arrêt à arrêt »**, qui s'adresse à tout le monde, disponible toute l'année. Il fonctionnera de 19h30 à 23h30 du lundi au dimanche, et jusqu'à 3h du matin le samedi soir et durant toute la période estivale (juillet-août). Il permettra aux jeunes et moins jeunes de profiter des lieux festifs sans avoir à utiliser leur voiture.

Avant la première réservation, une inscription est nécessaire auprès de la Boutik' Baïa ou par e-mail : contact.busbaia@gmail.com pour vérifier les conditions d'éligibilité.

Pour réserver :



Par téléphone : au 0 800 100 937 (appel gratuit) aux horaires d'ouverture de la Boutik' Baïa, du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 14h à 18h, et le samedi de 8h à 12h30

Ou en ligne : <https://baia.manett-ondemand.cityway.fr/>

[ARCACHON/fr-FR/Account/DoLogin](https://arcachon.fr-FR/Account/DoLogin)

L'application MyMobi, disponible pour Android et IOS, permet de réserver votre trajet, de suivre en temps réel le véhicule en approche et d'être averti en cas de retard.

Sur l'App Store : <https://apps.apple.com/fr/app/mymobi/id1502077127>

Sur Google Play : <https://play.google.com/store/apps/details?id=fr.cityway.optycall.passenger.fr&hl=fr&gl=US&showAllReviews=true>

Tabac sur les plages

Une zone expérimentale « non fumeur » a été établie place Daniel Meller et sur la plage du Club de Voile.



La zone concernée se trouve à droite du chemin d'accès. Elle s'étend du boulevard au perré, et comprend la nouvelle aire de jeux. L'interdiction du tabac y sera permanente.

Au droit de cette zone, la plage sera sans tabac pendant la saison d'été. Des panneaux indiqueront les limites de l'interdiction.

Par ailleurs la distribution de cendriers de plage à la Mairie Annexe reprend cette année. C'est l'accessoire phare de l'été, au design approuvé par Philippe Starck ! N'hésitez pas à le distribuer aux fumeurs que vous rencontrez sur la plage !



Marché des producteurs

Le petit marché des producteurs du Pyla aura lieu tous les vendredis matin de juillet et août avenue de l'Ermitage.

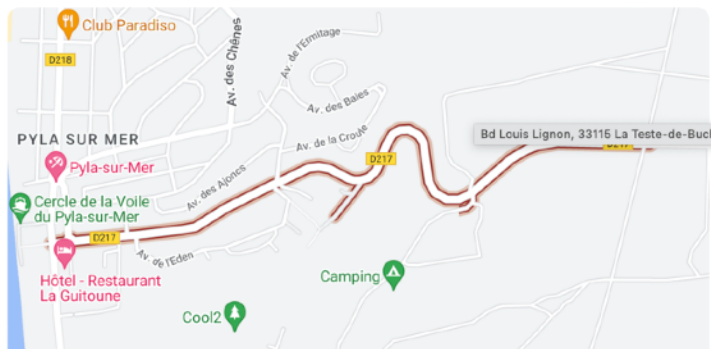
Poubelle à verre

Un nouveau point de dépôt de verre est envisagé au Domaine de la Forêt... Du rififi en perspective ?



Les travaux du boulevard Lignon

La **deuxième tranche des travaux**, entre l'avenue de l'Eden et l'avenue des Chênes Verts, s'est déroulée ce printemps, et a duré jusqu'à la fin du mois de mai.



La circulation sur le boulevard a été maintenue pendant la semaine dans le sens Pyla-La Teste, et détournée sur l'avenue des Chênes Vert et l'avenue de l'Ermitage dans le sens La Teste-Pyla. Les poids lourds étaient quant à eux détournés sur le Boulevard d'Arcachon.

Les réseaux ont été enfouis, l'installation de traitement de l'eau de pluie modernisée, les trottoirs et la bande roulante réaménagés, avec l'installation d'une piste cyclable côté sud.

Trois **plateaux ralentisseurs** ont été mis en place pour contrôler la vitesse des véhicules, limitée à 30 km/h, et un « **radar récompense** » a été installé. Ce radar affiche votre vitesse en rouge si vous allez trop vite, en vert si vous êtes en dessous de la limite.

Attention : si vous passez au rouge en présence de la police, vous êtes passible de sanctions pour excès de vitesse et pour franchissement d'un feu tricolore.

Ces installations ne font pas l'unanimité. Certains regrettent la belle arrivée sur le Pyla et la descente insouciance vers la mer. Cependant si l'on en juge par les vitesses folles de certains véhicules, camionnettes en particulier, sur l'avenue de l'Ermitage, malgré deux stops et deux goulets d'étranglement, ces mesures ne sont pas superflues. On espère que cet « itinéraire bis » sera abandonné à la fin des travaux.

L'ADPPM regrette la **minéralisation excessive** des places de stationnement, et le revêtement en asphalté noir de la piste cyclable. Dans les deux cas, des solutions alternatives avaient été proposées au départ : places de stationnement en partie engazonnées, et piste cyclable en Bioklair ocre perméable (comme place du Sémaphore).

Ces solutions ont été rejetées par les riverains. Le revêtement de la piste cyclable en Bioklair, rejeté pour des raisons esthétiques, a même fait l'objet d'une pétition... Ainsi ce sont des **zones à fort ruissellement qui ont été créées**, menant sans aucun doute à des inondations dans le bas du boulevard, et des « **îlots de chaleur** » potentiels sur le trottoir avec un revêtement noir absorbant le rayonnement solaire. Certains Pylatais n'ont pas tout compris...

Les travaux se sont déroulés sans anicroches et ont même pris de l'avance. De ce fait, les travaux afférents à la troisième tranche (de l'avenue des Chênes Verts à la sortie du Pyla), qui devaient commencer l'an prochain, ont pu être entrepris dès cette année : les installations de filtrage de l'eau de pluie ont été mises en place. C'est autant de gagné pour la troisième tranche, qui conduira obligatoirement à la mise en place d'une circulation alternée sur le boulevard.

Une piste cyclable vers La Teste

La piste cyclable installée au sud du boulevard Lignon devrait se poursuivre jusqu'au rond-point Jean Hameau, offrant aux cyclistes une arrivée directe à La Teste. Les autorisations nécessaires semblent assurées, et une étude doit être réalisée. Une complication : il est possible que l'emprise de la D217 (deux fois 8 m) ne permette pas tout à fait d'installer une piste cyclable. Il faudrait alors utiliser le foncier voisin, opération complexe : même si les propriétaires sont d'accord, la zone est classée Natura 2000, et il est possible qu'une enquête publique doive être diligentée.

En attendant la réalisation de cet équipement, il paraît important de signaler en bas du boulevard Lignon que la **piste cyclable s'arrête au bout de quelques centaines de mètres** et ne va pas jusqu'à La Teste. Certains cyclistes pourraient en effet s'y engager imprudemment, et poursuivre sur l'étroite et dangereuse D217...

Stationnement

La saison 2021 a donné lieu à un nombre inédit de PV pour stationnement non autorisé. Si nombre d'entre eux ont été délivrés autour des lieux de nuit, dont la clientèle se montre parfois désinvolte, d'autres remettent en cause les habitudes pylataises, à savoir le stationnement à cheval sur les trottoirs, ou plutôt les absences de trottoirs.

Une réflexion globale doit être envisagée sur la voirie dans le cadre du PLU patrimoine.

Autour de la Grande Dune

Un peu d'histoire

Rappelons ici que longtemps l'accès à la Grande Dune se fit par le coin de l'actuelle avenue Louis Gaume et de l'avenue des Sables. Cela avait l'avantage qu'une bonne partie de la grimpette se faisait en voiture. L'accès était bordé de modestes baraques qui vendaient des glaces, des boissons, de l'alimentation ou des souvenirs.

Au cours des années 70, le nombre de visiteurs augmentant, le quartier Corniche-Haïtza entra en ébullition. La circulation était engorgée, le stationnement impossible, le bruit et l'agitation constants. La municipalité, saisie par les habitants, envisagea de **déplacer l'accueil de la Dune**, devenue Grand Site National en 1978, vers son lieu actuel. Mais l'opération s'avéra complexe : il fallut s'assurer la maîtrise foncière des terrains, qui étaient privés, obtenir leur déclassement, et trouver le financement nécessaire.



Ce n'est qu'en 1985 que l'aire d'accueil et le parking actuels ouvrirent leurs portes ; les contentieux avec les propriétaires n'étaient pas calmés, cependant, et la location des terrains coûta fort cher à la ville de La Teste de Buch. Mais les habitants du Sud Pyla respiraient.

Depuis 2007, les collectivités territoriales se sont associées pour former un établissement public, le **Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat** (lire par ailleurs).

Entretiens, un autre événement a considérablement amélioré la circulation au Pyla : **l'ouverture en 1995 de la D259** entre la voie directe et le rond-point de la Dune. **Ce fut un des combats de l'ADPPM**. Le Pyla n'était plus une simple bretelle entre Bordeaux et Biscarosse, et le Boulevard de l'Océan retrouva une certaine tranquillité.

L'explosion

Dans les années 2000, cependant, la fréquentation du site explose et atteint deux millions de visiteurs par an - autant que le Mont Saint Michel. Le parking de la Dune, avec ses 750 places, est insuffisant ; les

visiteurs refoulés - ou désireux d'économiser quelques euros... - garent leurs voitures dans l'infâme parking du bord de la route de Biscarosse, sur la piste cyclable et les chemins de forêt.

Au delà du rond-point, des files de voitures stationnent sur les bas côtés de la D218. Avec l'apparition de Waze et de ses émules, c'est la route du Natus - la piste 214 - qui devient un itinéraire et un lieu de stationnement bis. Les risques d'accident, d'incendie, les difficultés d'accès pour les secours donnent des sueurs froides.

Au Pyla même, l'ancien accès est utilisé par les petits malins, malgré toutes les tentatives de le sécuriser.

En dépit des efforts des parties concernées - affichage des disponibilités dans le parking, information sur les moyens d'accès sans voitures, ligne de bus dédiée, encouragement à l'accès en vélo - c'est le chaos.



11

Les rumeurs de création d'un **parking de délestage** dans la forêt du Vieux Pilat n'arrangent rien...

Vers des solutions ?

La municipalité de La Teste, consciente des dangers de la situation, explore différentes solutions. En 2021, un **parking de délestage** de 300 places est mis en place au début de l'été dans le Parc des Expositions vieillissant. Des navettes amènent ensuite les touristes vers la Dune par une voie dédiée matérialisée sur la D259. L'opération, mise en place au dernier moment, connaît un succès limité ; le public en particulier s'étonne d'avoir à payer quelques euros pour arriver à la Grande Dune, dont l'accès, rappelons-le, a toujours été gratuit. Les automobilistes se plaignent également de la limite de vitesse à 50 imposée les mois d'été sur la D259.

Cependant la solution semble viable, et **l'opération est reconduite en 2022**. Les parties en présence se sont entendues pour afficher très en amont une signalisation plus efficace.

Pour l'avenir, un **autre site** plus proche et accessible - l'ancienne piste de kart sur la route de Cazaux - est envisagé comme parking de délestage.

Entretemps l'acquisition des quelques 600 ha du site de la Dune par le Conservatoire du Littoral (lire par ailleurs) a progressé : il a été possible de fermer le parking informel à la sortie du Pyla, et de border la route de Biscarosse de ganivelles pour empêcher le stationnement. Des **panneaux d'interdiction de s'arrêter** sont apparus ; quant à la piste 214, elle est vitale pour l'accès des secours à la forêt et aux campings au sud du Pyla, et pour l'évacuation des campings en cas de désastre.



Elle accueille également une signalisation « arrêt interdit ». Espérons une saison « apaisée »...

Sur l'aire d'accueil

Les visiteurs de l'été 2022 longeront un chantier en cours avant d'accéder aux 150 marches de l'escalier au flanc de la Dune. Le « village » de commerces est en effet en rénovation.

L'ambition est de mieux sensibiliser le public au caractère exceptionnel du site. Le SM promet un ensemble de meilleur qualité, sans empreinte supplémentaire.

L'accessibilité et le traitement paysagers doivent être revus ; les commerçants - huit espaces sont prévus, dont deux « boutiques culturelles » - seront triés sur le volet.

En attendant l'ouverture en 2023, des espaces éphémères proposent de la restauration et des toilettes.

Gros sous

Rappelons enfin que le site génère plusieurs dizaines de millions d'euros de retombées directes par an ; rajoutons un zéro pour les retombées indirectes.



Corps morts

Quelques changements au service des corps-morts de La Teste de Buch.

Daniel Brunet ayant pris sa retraite, il convient d'adresser vos courriers à emmanuel.bastien@latestedebuch.fr

Astreinte

D'autre part, un service d'astreinte téléphonique existe, concernant les demandes urgentes sur les zones de mouillage. Son numéro : 07.52.60.55.10

Ce service est assuré par un prestataire extérieur, professionnel du nautisme, et fonctionne en dehors des heures et jours ouvrés (lundi au vendredi de 08h30 à 17h15), ainsi que les jours fériés.

Si le prestataire ne répond pas, laisser un message permettant de vous identifier et de vous localiser, afin qu'il puisse vous rappeler et/ou intervenir. Suivant le type de demande (occupation illicite, proximité d'un autre bateau, perte de mouillage...) le prestataire évaluera l'urgence et l'intervention nécessaires.

Par ailleurs, afin de pouvoir identifier et corriger les dysfonctionnements ou désordres constatés sur les zones de mouillage (souillage des pontons bi-pentes, sérigraphie effacée ou illisible sur les bouées, etc...) toutes les informations utiles doivent être transmises via haltenautique@latestedebuch.fr

Navette corps morts



LA TESTE DE BUCH FICHE INFORMATIVE SIMPLIFIÉE NAVETTE CORPS-MORTS

1) PRIX : Service GRATUIT

2) FREQUENCE : Le weekend du 01 juin au 15 juin et du 15 septembre au 30 septembre
7 jours / 7 jours du 15 juin au 15 septembre de 9h00 à 19h00

3) RESERVATIONS

- « aller »
24 h 00 à l'avance (prioritaires) : Réservations internet www.navettedubassin.com 7/7 et 24/24
Le jour même (si créneaux libres) : Réservations téléphoniques au 06 30 98 93 20 (capitaine du bateau de 9 h 00 à 19 h 00)

- « retour »
par geste depuis votre bateau ou par téléphone (capitaine du bateau)

Les lieux d'embarquements et de débarquements prévus sont :

- | | |
|---|---------------------------------------|
| - 1 : Plage du Cercle de Voile d'Arcachon (pour les zones de l'Aiguillon) | - 5 : Avenue des Figuliers |
| - 2 : Avenue du Bassin | - 6 : Cercle de Voile de Pyla sur Mer |
| - 3 : Avenue des vendangeurs | - 7 : Avenue des Grives |
| - 4 : Avenue de la Jagude | - 8 : Allée des Hirondelles |
| | - 9 : Avenue des Merles |

Le capitaine devra tenir compte des conditions de mer (vent, houle, marée). En conséquence, il pourra décider de décaler les zones d'embarquement et de débarquements par rapport aux points initialement établis.

Une nouvelle version de la navette corps-morts a démarré depuis le 1er juin.

Le prestataire dispose dorénavant de deux bateaux, l'un desservant l'Aiguillon et l'autre le Pyla, ce qui devrait limiter le temps d'attente. Les réservations par internet sont toujours prioritaires par rapport à celles effectuées par téléphone, c'est pour cela qu'il faut vous inscrire et effectuer vos réservations par la suite.

Les Pylatais ont la parole

Et une pollution de plus !!!

Hugues Legrix de la Salle

Cette fois ci elle est sonore. En effet un phénomène de mode est apparu sur le plan d'eau depuis deux ans, à savoir **la musique à fond sur les jet skis, les bateaux taxis et les catamarans d'excursion**, et par contamination sur d'autres embarcations. Cette pratique est en train de prendre une ampleur considérable, en contradiction totale avec le respect de la tranquillité des autres et avec le respect de notre plan d'eau, notamment de notre faune marine qui va en souffrir.....

Alors que toutes les manifestations sonores sont strictement interdites dans la Réserve Naturelle du banc d'Arguin, les gardes de la réserve, sensibilisés à ce problème à plusieurs reprises, **ne font rien pour** endiguer cette pollution.

À l'inverse, en Méditerranée où cette pratique se généralisait également, le Préfet Maritime a promulgué le 4 juillet 2021 un arrêté (172/2021) interdisant toute nuisance sonore au-delà de celle émise par le mode de fonctionnement normal du navire, afin de préserver l'environnement immédiat en surface, de limiter l'impact sur la faune sous-marine mais également de préserver la tranquillité des humains, qui, malgré quelques discours extrémistes affirmant le contraire, sont également à protéger.

Il y a lieu de demander **en urgence** au Préfet maritime de l'Atlantique de promulguer un arrêté équivalent avant que notre plan d'eau ne devienne encore plus un champ de foire où la connaissance et le respect du sens marin auraient disparu.

Les Pylatais ont la parole

URBANISME : IMMOBILISME ?

Hugues Legrix de la
Salle

J'aurais aimé cette année vous annoncer de bonnes nouvelles concernant l'urbanisme au Pyla : malheureusement ce ne sera pas le cas. Je sais que l'urbanisme est une science du temps long mais là, cela devient de l'immobilisme



En effet le SCOT , après de nombreuses années de conception, a été annulé en Juin 2015, et depuis rien ou presque rien ne s'est passé, au point que le Préfet a rappelé à l'ordre les municipalités membres du SYBARVAL, chargé de son élaboration, en les intimant de faire diligence.

Par ailleurs le PLU est en révision depuis Septembre 2013, bientôt dix ans et pour l'instant rien de bien tangible ne se profile à l'horizon. Le bureau d'étude chargé de sa rédaction n'est toujours pas désigné....

D'autre part, les règles proposées par l'ADPPM pour contrer la logique de densification provoquée par la loi ALLUR ne sont à ce jour toujours pas appliquées.

Les résultats ne se font pas attendre : nous voyons fleurir partout dans le Pyla des permis de construire autorisant la densification, soit par agrandissement de maisons existantes traditionnelles, soit par démolition et reconstruction de villas de plus en plus importantes. Tout cela, au détriment du couvert forestier, qui est pourtant l'élément essentiel de notre urbanisme paysager.

Enfin, depuis trente ans nous demandons un contrôle architectural et paysagé à l'aide d'un outil qui a changé de nom plusieurs fois en cours de route : ZPPAUP, ANVAP, Site patrimonial remarquable, et aujourd'hui PLU Patrimoine.

Après une réunion à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) en novembre 2021, la mairie décide avec notre accord de s'orienter vers ce PLU patrimoine plus simple et plus « rapide » à mettre en œuvre. Depuis , neuf mois se sont écoulés et le bureau d'étude en charge

du dossier vient à peine d'être choisi...

L'examen systématique des permis de construire que nous avons mis en place nous a permis de constater des irrégularités multiples : hauteurs excessives, etc... Mais nos remarques ne sont que rarement prises en compte.

Concernant les contrôles des chantiers en cours, il avait été convenu avec la mairie qu'un agent municipal en aurait la charge : or à notre connaissance ces constats, très rares, n'ont lieu que lorsque des voisins signalent des irrégularités et non systématiquement comme cela devait être le cas.

C'est ainsi qu'un véritable campement, type Zad, a perduré presque deux ans dans le quartier de l'Ermitage, bruyant, envahissant, destructeur de la voirie, et sûrement pas en règle avec la réglementation du travail. Il n'en coûtera aux responsables que quelques amendes, bien insignifiantes au regard du prix de vente actuel de la maison en question.

Ailleurs ce sont des défrichements irréguliers et la mise en place de murs de soutènements modifiant le profil des terrains qui nous ont été signalés. Devant ces travaux complètement illégaux, les chantiers ont été stoppés - mais le mal est fait...

Et pendant tout ce temps, le Pyla perd son âme, son paysage, sa forêt et son art de vivre.

Les Pylatais ont la parole

NOTE de l'ADPPM A LA MAIRIE DE LA TESTE : PRESERVER LES PINS DU PYLA !

Nicolas Gusdorf

Depuis quelques années, on abat toujours plus de pins au Pyla. Il y a les abattages sauvages, encore réels et trop nombreux, mais aussi ceux qui relèvent de 2 cas de figure :

- Les abattages imposés par la mairie parce que l'arbre est très malade et dangereux. Dans ce cas, rien à faire d'autre qu'obéir à l'injonction municipale : c'est une « obligation ».
- Les abattages qui font l'objet d'une demande en bonne et due forme auprès de la mairie et qui sont « autorisés » par la ville.

Le propriétaire confond souvent ces 2 termes : il croit que « *autorisation* » veut dire « *obligation* ».

En général, il a suivi la procédure :

Si des pins font tomber des aiguilles, des pommes de pin et de la résine sur une voiture, une piscine ou un toit, on doit demander à la mairie d'envoyer un technicien spécialiste des pins ! Très souvent, le technicien voit que l'arbre a des champignons et qu'il peut tomber.

Il accorde alors l'« autorisation » de le couper, - avec une obligation de replanter, sans précision de taille ou d'âge, un nouvel arbre. Le propriétaire en conclut qu'il est **obligé** d'abattre ce pin. Quant à la replantation, c'est seulement dans 15 ou 20 ans que lui ou ses enfants commenceront à apercevoir les frondaisons d'un nouvel arbre s'il n'a pas subi le même sort que le précédent avant.



Les pins sont l'essence même du Pyla ! Notre station de « villas sous les pins » ne serait rien sans eux, et nous devons à tout prix les conserver !

Ce que nous demandons, c'est de ne pas accorder systématiquement l'« autorisation » de couper un pin, mais analyser et comprendre les vraies motivations des demandeurs, sans être obsédé par le « principe de précaution ». En effet, combien de maisons ont-elles été détruites par la chute d'un pin depuis 30 ans au Pyla ? Elles se comptent sur les doigts d'une main ... Et si l'on expertise tous les pins matures du Pyla, il y a de fortes chances qu'on en abatte 80% !

Nos préconisations :

- Revaloriser fortement les amendes pour coupe irrégulière.
- Par le dialogue, déterminer les vraies motivations du demandeur.
- Evaluer les vrais risques de chute prochaine (et non pas fantasmée) de l'arbre.
- Si malheureusement un pin doit être abattu, s'assurer « en présentiel » le jour de l'abattage que les préconisations sont bien respectées par l'entreprise et le propriétaire.
- Imposer une taille minimum pour l'arbre qui doit être replanté.

Le rôle de nos élus est essentiel ! Il faut faire preuve de pédagogie !

Le Pyla, ça n'est pas seulement de la taxe foncière, c'est aussi notre patrimoine ! Faisons en sorte de convaincre les administrés de la richesse de la végétation locale, de la nécessité de la défendre pour que leur cadre de vie reste exceptionnel !

Les Pylatais ont la parole

Nuisances nocturnes - les riverains restent en alerte.

Les années se suivent, les municipalités changent, mais les riverains des établissements de nuit emblématiques du Pyla sur Mer continuent à subir de nombreuses nuisances nocturnes au mépris de la réglementation.

Le collectif contre les nuisances 33115 agit depuis plusieurs années pour inciter les pouvoirs publics, en particulier la municipalité, à maintenir l'ordre sur le domaine public et à faire respecter la non-émission de musique amplifiée audible de l'extérieur après 22h.

Pour cela le collectif s'est donné jusqu'à présent pour objectif d'entretenir un bon niveau de dialogue avec la Municipalité, sans s'interdire toutefois des actions plus volontaristes comme le recours gracieux initié fin 2019 par une quinzaine de membres du collectif pour engager la responsabilité de la Mairie et de la Préfecture. Cela s'était soldé par un engagement de l'ancienne municipalité qui n'a pas été tenu pour raisons de confinement, puis de changement de municipalité.

Les engagements pris par la nouvelle municipalité lors de sa campagne, qui nous avaient séduits et avaient orienté nos choix lors des élections, et les assurances apportées par les élus et la Police Municipale **restent très en deçà des résultats attendus**. Ainsi la signature récente de la Charte de vie nocturne s'est déroulée **sans que le Collectif ou même l'ADPPM soient invités à y participer** comme c'était le cas les années passées.

Pire, Monsieur le Maire aurait, selon l'article paru dans le Sud-Ouest, affirmé aux gérants des établissements de nuit, ne pas toujours donner raison aux riverains.

Même si nous ne prétendons pas détenir la vérité absolue, le Maire ne doit-il pas assurer la tranquillité de ses concitoyens ?

Le bon niveau de dialogue que le Collectif a toujours voulu conserver a, semble-t-il, été remis en question unilatéralement par la Municipalité.

L'attractivité croissante du Pyla sur Mer, sa fréquentation par une clientèle nouvelle plus attirée par les lieux festifs et à la mode que par le charme des sous-bois et la beauté des paysages, rendent toutefois nécessaire le respect d'une vie commune plus harmonieuse.

C'est dans cet esprit que le Collectif et l'ADPPM se sont rapprochés pour agir de façon concertée et déterminée auprès des pouvoirs publics, Mairie et/ou Préfecture et obtenir d'eux qu'ils :

- prennent des moyens volontaristes et suffisamment persuasifs pour faire respecter l'ordre sur le domaine public tant en ce qui concerne le stationnement des véhicules que les débordements de tout genre liés le plus souvent à la consommation d'alcool ou à d'autres excitants.

- fassent respecter l'obligation légale de ne plus émettre de musique amplifiée et de basses sonores audibles de l'extérieur après 22h

Une première action conjointe vient d'être prise avec l'intervention d'un huissier le vendredi 27 mai et le samedi 4 juin dans le voisinage des trois établissements Paradiso, Le Balap et La Suite. Les constats démontrent et prouvent une nouvelle fois **le sérieux et l'ampleur des désordres subis par les riverains**. Ils permettent dès maintenant de renforcer nos exigences auprès des Pouvoirs Publics avant d'envisager tout autre initiative.

Le collectif reçoit depuis quelques années beaucoup d'adhésions supplémentaires et de plus en plus d'engagements des familles pylataises, et nous invitons tous ceux qui se sentent concernés par le sujet à nous rejoindre en se faisant connaître par e-mail à collectifcontrelesnuisances33115@laposte.net

Le collectif contre les nuisances



Les Pylatais ont la parole

Souvenirs, souvenirs... — Les Trente Glorieuses

Eric Bielsa

Dans cette époque des Trente Glorieuses, le Pyla affichait un visage très différent de celui que nous connaissons aujourd'hui.



La saison estivale était très courte, limitée aux mois de Juillet et d'Août.

Le Pyla était beaucoup plus boisé : il n'existait pas de lotissements sur la partie haute de la dune. Beaucoup de pins ont été coupés pour permettre la construction des maisons et des routes de ces nouveaux lotissements.

À l'époque, il n'existait presque que des résidences secondaires estivales possédées essentiellement par des familles aisées de Bordeaux et de Paris. Quasiment personne ne vivait au Pyla à plein temps toute l'année en ce temps-là.

Il faut aussi garder à l'esprit que la route qui relie La Teste à la Dune n'existait pas. Et que l'entrée principale de la Dune se faisait par la route au dessus de l'hôtel la Corniche. Le Pyla avait un aspect beaucoup plus sauvage et bohème. En revanche, le trafic des voitures était très dense car la seule manière d'accéder à la Dune, aux plages océanes et à Biscarosse se faisait à partir du rond-point du Figuier par le boulevard de l'Océan, où existait une station-service. Les campings après la Dune ne sont apparus que bien plus tard.

Quant aux plages du Pyla, elles avaient dans les années 50-60 une profondeur d'une centaine de mètres, entrecoupées par une trentaine d'épis en bois qui tenaient avec des piliers en bétons (couverts de moules qui faisaient les délices des

pêcheurs de crabes avec une épuisette), d'une hauteur d'environ un mètre cinquante, disposées environ tous les 200 mètres. Elles ont ensuite disparu dans les années suivantes, lorsque les courants du bassin ont changé et engendré une forte érosion de la côte après

l'Hermitage.

On pouvait même voir des pins pousser à même la plage devant la villa de la famille Dupuy, ce qui semble impensable de nos jours.

La vie au Pyla en été était beaucoup plus calme, silencieuse et oisive, bien loin de ce qui se passe aujourd'hui. Un des deux hauts lieux touristiques était l'hôtel restaurant de la Guitoune, tenue par la célèbre Madame André, qui attirait par la haute qualité de sa cuisine des clients gastronomes. À l'époque, La Guitoune était agrémentée d'une petite guinguette décorée avec des ampoules bariolées, où les jeunes venaient danser.

L'autre endroit très populaire auprès des jeunes générations de bonne famille était l'hôtel restaurant de la Corniche (dans un format plus traditionnel et modeste que l'établissement actuel qui a été complétement rénové à la fin des années 2000), avec son « dancing » en plein air du samedi soir où des générations entières ont appris à danser le Rock and Roll.

Les autres beaux établissements de l'époque se nommaient Haitza, Tikki Etchea, Oyana et Beau Rivage, dont certains ont connu une magnifique deuxième vie suite à des rénovations d'une très haute qualité à l'instar de La Co(o)rniche et de Ha(a)itza.



Patrimoine

L'hôtel Etche Ona ... ou l'œuvre de Felicia Bielsa, « reine de France »

Éric Bielsa

L'histoire de l'hôtel Etche Ona commence en Espagne, pays d'origine de ses deux fondateurs : Felicia Alonso et Jean Bielsa.

Né en 1898 dans le petit village d'Eriste (situé en Aragon dans les Pyrénées espagnoles) **Jean Bielsa** était le cadet de son frère Felix et l'aîné de sa sœur Carmen. Il descendait d'une famille de bergers qui survivaient grâce à l'élevage de vaches et de moutons, au cœur d'une région des Pyrénées particulièrement ingrate et enclavée, difficilement accessible bien que proche de la frontière française à vol d'oiseau (environ 25km de Luchon).

Au début du XXème siècle, cette partie de l'Espagne était particulièrement pauvre. Pour subsister, les aînés étaient obligés de venir régulièrement l'hiver (quand la saison des pâturages était finie) au port de Bordeaux pour travailler en tant que dockers saisonniers afin de gagner un peu d'argent et le ramener au village.

Les trois enfants vinrent s'installer définitivement à Bordeaux à la fin de la première guerre mondiale. La pénurie de main d'œuvre attirait de nombreux Espagnols vers la France, notamment vers le Sud Ouest.

Après quelques années à Bordeaux, les deux frères Bielsa vinrent s'établir au Pyla et furent embauchés par l'entreprise Louis Gaume. Il s'agissait à l'époque de construire les routes du Pyla, afin de pouvoir donner accès aux villas que construisaient Louis Gaume et Daniel Meller. En 1927, la route goudronnée en provenance du Moulleau et d'Arcachon s'arrêtait au rond-point du Figuier (L'Hermitage). On se rendait vers la dune du Pilat par des sentiers de sable et

de gravats.

Felicia Alonso est née en 1908 dans le village de Nivel Del Ebro, près de Saragosse, également dans la province espagnole d'Aragon. Elle était l'aînée de 11 enfants. À la fin de la première guerre mondiale, ses parents traversèrent la frontière et vinrent également s'installer avec tous leurs enfants, tout d'abord à Bordeaux, puis à La Teste vers 1920. Les parents Alonso tenaient à cette époque une petite baraque de sandwiches en dessous de la Corniche.

Felicia dut commencer à travailler dès l'âge de 14 ans, d'abord dans les chantiers navals à Bordeaux puis, à La Teste, comme serveuse dans un restaurant (qui s'appelle maintenant « le Chipiron » à L'Aiguillon).

Jean Bielsa comme Felicia, n'étant quasiment jamais allés à l'école, ne savaient ni lire, ni écrire le français. Ils parlaient essentiellement l'espagnol à cette époque.

Reine de France

En 1926, à l'âge de 18 ans, Felicia ayant un visage avenant et la silhouette voluptueuse qui correspondait aux canons de beauté de l'époque, gagna le concours de « Reine d'Arcachon », l'équivalent de Miss Arcachon. Cette même année, le syndicat d'initiative d'Arcachon la convainquit de participer au concours de « Reine des Reines de France » (équivalent de Miss France actuel), qui avait lieu à Vichy. Contre toute attente, bien que née en Espagne, elle gagna le concours. En costume traditionnel de parqueuse pour représenter la ville d'Arcachon, avec son teint très mat et sa peau bronzée, elle détonait parmi les autres candidates. Sa victoire fut célébrée jusqu'en Espagne : un consul espagnol lui écrivit une belle lettre de félicitations. Ce même concours fut gagné quatre années plus tard par Yvette Labrousse, qui devint la Begum Aga Khan.



Le mariage et la première épicerie du Pilat

Felicia Alonso épousa à la Teste son compatriote Jean Bielsa en 1927. Ce dernier avait réussi à économiser et à acheter un petit lopin de terre : deux parcelles adjacentes au 7 allée Henri Debray et 4 impasse Gabriel Fauré. Il y construisit une toute petite maison. Felicia travaillait comme femme de ménage dans les grandes villas du Pyla (dont par exemple celle d'Annabella et Jean Murat). En épousant Jean Bielsa, alors qu'elle avait acquis la nationalité française en 1927, elle redevint espagnole : Jean resta espagnol jusqu'à la fin de sa vie.

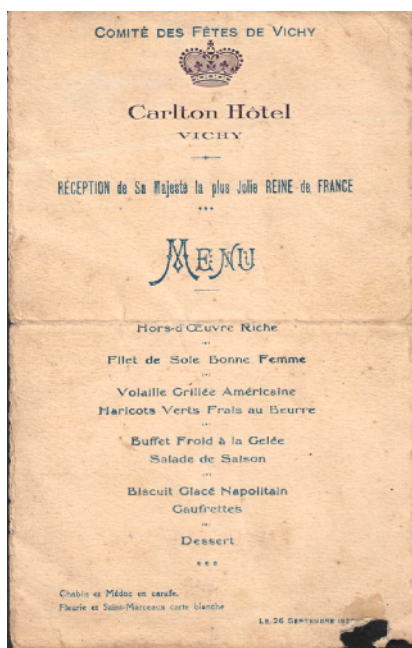
Felicia créa pour les premiers estivants un petit commerce alimentaire dans leur petite maison située 7 allée Henri Debray, à l'emplacement actuel de la Villa Felicia, à l'époque au beau milieu de la forêt. Ils ouvrirent également un petit restaurant « routier » à la même adresse, pour les ouvriers, qui venaient travailler de Bordeaux et d'ailleurs aux belles villas du Pilat.

Elle fit aménager quelques petites chambres très simples dans le fond du terrain, pour héberger les ouvriers des chantiers.

C'est le premier commerce alimentaire de cette partie du Pilat, à l'initiative de Felicia, qui ne savait ni lire ni écrire.

Au milieu des années 1930, son époux Jean Bielsa abandonna son emploi pour seconder son épouse et l'aider à tenir l'épicerie, le petit restaurant et les chambres à louer.

Juste avant la guerre de 1939, ils avaient réussi à économiser assez d'argent pour acheter un terrain vierge, au 255 boulevard de l'Océan (qui deviendra l'hôtel Etche Ona).



2e guerre mondiale

Durant la première phase de la deuxième guerre mondiale, notre grand-mère et ses 2 enfants, en l'absence de touristes ou d'ouvriers, en vinrent à ramasser des « galipes » (écorce de résine des pins) pour en faire des petits fagots qui permettent d'allumer le feu des cheminées. En parallèle, notre grand père montait dans les pins pour en faire tomber les pignes et les récolter afin de pouvoir se chauffer mais aussi les vendre. Ils vendaient une fois par semaine à Bordeaux leur production de galipes et de pignes, ce qui leur permettait de subsister.

Ils attrapaient des lapins au collet dans les forêts du Pilat et de la Teste, et y faisaient pousser des pommes de terre et des rutabagas.

En 1942, avec la décision des Allemands d'édifier le Mur de l'Atlantique, une forte activité reprit afin d'assurer la construction des nombreux blockhaus. Il y eut tout à coup un afflux de main d'œuvre, ce qui permit aux Bielsa de rouvrir le petit restaurant et de louer les chambres aux ouvriers.

Naissance de l'hôtel Etche Ona

Après la Libération, ils commencèrent à construire une petite épicerie avec un bar sur le terrain vague au 255 boulevard de l'Océan. Ils y ajoutèrent peu à peu une petite salle de

restaurant, une cuisine et une chambre à coucher attenante, puis des chambres à l'arrière de l'hôtel. Les travaux seront finalement achevés à la fin des années 50. Les chambres du 7 allée Debray devinrent l'annexe de l'Hôtel Etche Ona pour les budgets plus modestes.



Selon Carré du Puyferrus (1970) - 1970 - 1



Il demeure toujours des éléments originels de l'hôtel : sa façade, les platanes et les pins de la magnifique terrasse ombragée, les portes des réfrigérateurs en bois situés derrière le bar mais surtout la très belle grande salle à manger avec son sol en carreau noir et blanc et sa cheminée d'origine.



Felicia était l'âme de l'hôtel, infatigable d'énergie. Etche Ona fut la passion de sa vie. N'ayant jamais le moindre sou vaillant et ne pouvant emprunter aux banques, elle assurait le financement des diverses constructions avec l'argent prêté par de mystérieux « marchands d'œufs dans les Landes ». Autodidacte, entrepreneuse déterminée, elle réussit le tour de forcer de tenir elle-même l'hôtel toute seule jusqu'à l'âge vénérable de 78 ans, contre l'avis de ses enfants : l'un d'eux, cardiologue, pensait qu'elle avait largement droit à une retraite bien méritée, ce qui contrariait profondément Felicia. Retournée là où tout avait commencé au 7 allée Henri Debray, elle décéda en 1990. Son fils Jean rebaptisa la maisonnette en son nom « Villa Felicia ».

L'hôtel Etche Ona fut cédé aux propriétaires actuels dans les années 1990 par sa fille Michèle. Ces derniers l'ont réaménagé et embelli tout en respectant le style initial, créant plusieurs espaces couverts, pour en faire un endroit très populaire qui séduit beaucoup de Pylatais et de touristes.

Création de l'épicerie (Contre l'actuel Bal à Papa)

En 1963, Felicia convainquit Jean Gaume de lui vendre la moitié d'une maison située juste en face de l'hôtel. Les Bielsa y créèrent une épicerie rudimentaire : des étals de fruits et légumes et un simple toit en zinc. Cette épicerie sera initialement tenue par leur fils Jean Bielsa. Changeant à maintes reprises de propriétaires, concurrencée par une épicerie voisine qui deviendra un Petit Casino, elle sera rachetée par l'actuel propriétaire du Bal à Papa qui la transforma en dancing chic.

Jean Bielsa père décéda en 1980.

Ce couple exemplaire, totalement autodidacte, bâtit Etche Ona à partir de zéro, sans savoir écrire le français, qu'ils savaient juste parler et à peine lire. La volonté de Félicia vainquit tous les obstacles, dont elle ne parla jamais, par pudeur. Elle avait l'amour viscéral de son pays d'adoption. À près de 80 ans,

elle chantait encore « j'ai deux amours, mon pays et Paris » en remplaçant dans le refrain le mot « Paris » par « Pyla ». Son seul pays, c'était le Pyla, qu'elle ne quitta quasiment jamais, même durant les rares jours de congés qu'elle s'accordait.

La génération suivante

Jean et Felicia ont eu deux enfants : une fille, Michèle Maheut, professeur, comme son époux Jacques Maheut. Au décès de Felicia, ils héritèrent de l'hôtel, puis construisirent la résidence La Forestière sur la parcelle de terrain contigüe. Et un fils, Jean Bielsa, jeune épiciier au départ, qui devint finalement cardiologue à Arcachon puis chef de service de cardiologie à l'hôpital de la Teste. Son épouse Françoise Heilhes, fonda un laboratoire d'analyses biologiques à Arcachon avec le Docteur Robert Fleury, ancien maire d'Arcachon.

Les dernières générations sont représentées au Pyla par Manuelle Bielsa, qui a ouvert au Mouleau l'Atelier Elle et Lui, et par Pascal Bielsa, cardiologue à la Teste.

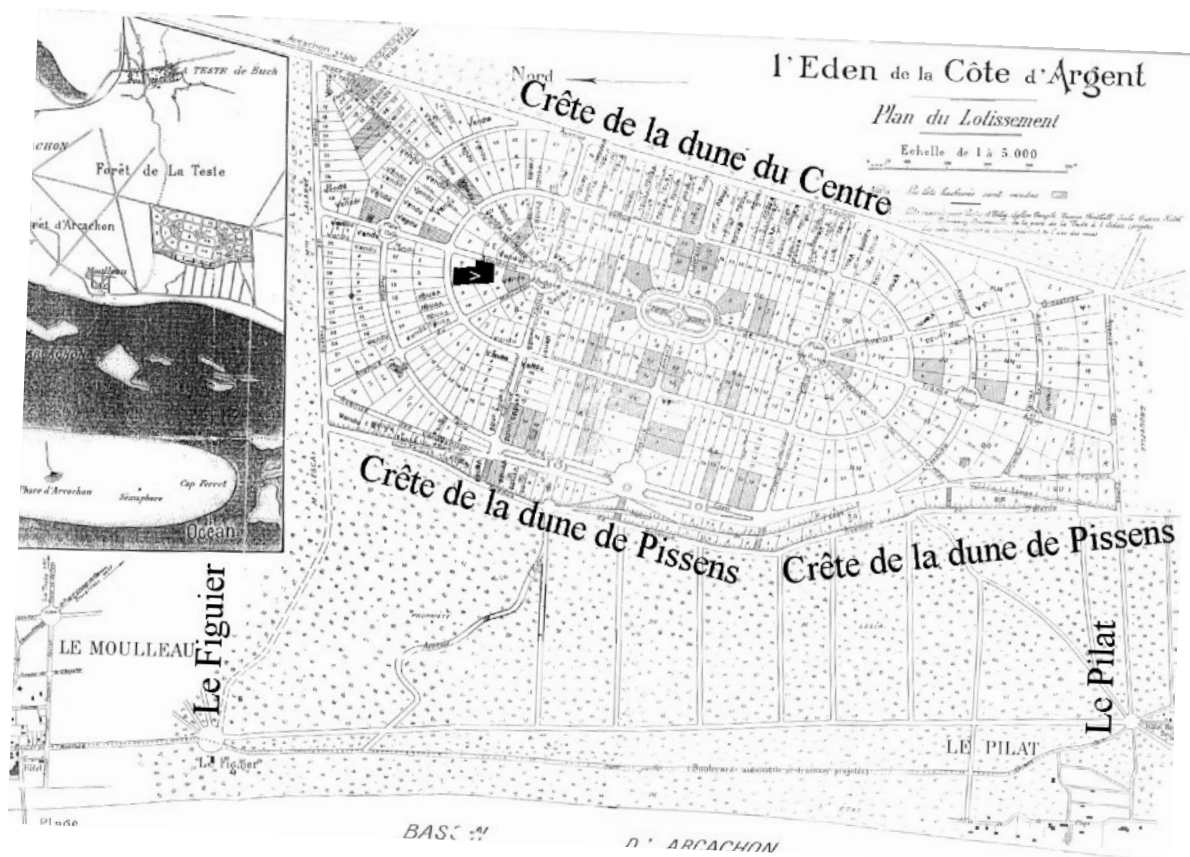
Felix et Ines Bielsa

Felix Bielsa, le frère de Jean, qui travailla également pour l'entreprise Louis Gaume, se reconvertit dans la confection de glaces, qu'il allait vendre sur les plages du Pilat, en portant une glacière sur son dos. Sa femme, Inés, vendait également des glaces au pied de la Dune du Pyla.

Ils construisirent le joli pavillon « Pavillon Ines Bielsa », avenue Chambrelenc au Pyla, qui est toujours dans son style originel.

Leur fils, Felix Bielsa junior, expert géomètre à Arcachon, eut lui-même un fils, Pascal Bielsa, cardiologue à la Teste et qui vit au Pyla.

Patrimoine

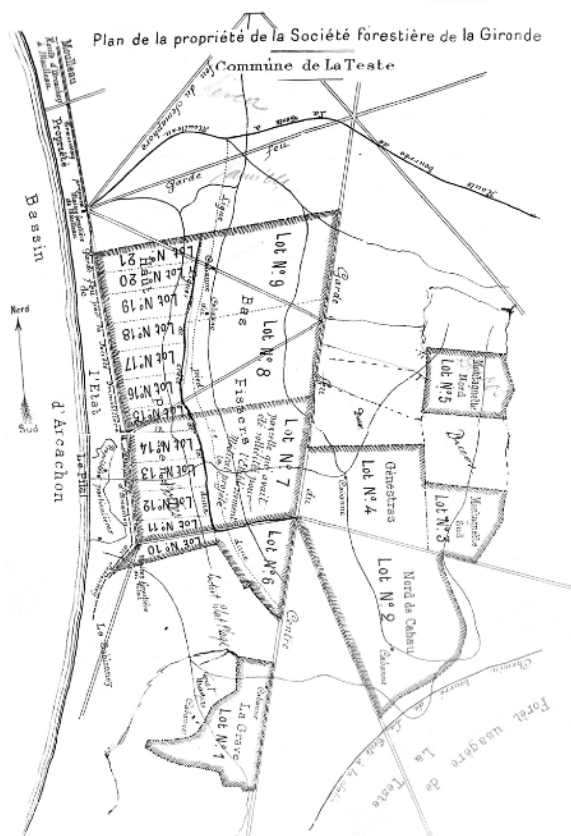


L'Eden de la Côte d'Argent

Si vous consultez le cadastre, ou les cartes anciennes, vous serez surpris de découvrir un étrange quadrillage à l'est de Pyla-sur-Mer !

Cette espace situé entre la dune de Pissens, qui borde le Pyla à l'est, et la dune du Centre, a vu se succéder comme toute la région différents paysages. D'abord zone humide et marécageuse, avec ses lacs d'eau douce où l'on chassait le canard, elle fut plantée en pins dès 1782 par le Capitaine de Buch Amanieu de Ruat, et son homme de confiance testerin, Jean-Baptiste Peyjehan. Après la Révolution, ces terres sont attribuées aux Domaines. Cependant plusieurs lots sont vendus aux enchères sous Napoléon III.

En 1897, la Société Forestière de Gironde possède de nombreux lots à l'est de la dune de Pissens. Le succès de la Ville d'Hiver d'Arcachon inspire au Conseil Municipal de La Teste le projet d'un magnifique établissement médical, construit sur ces terrains et relié à la ville-mère par un boulevard.



L'Eden de la Côte d'Argent



Ce sanatorium modèle, sur plus de cent ha, est rêvé par le promoteur M. Masgnaux, appuyé sur une équipe de médecins et d'ingénieurs.

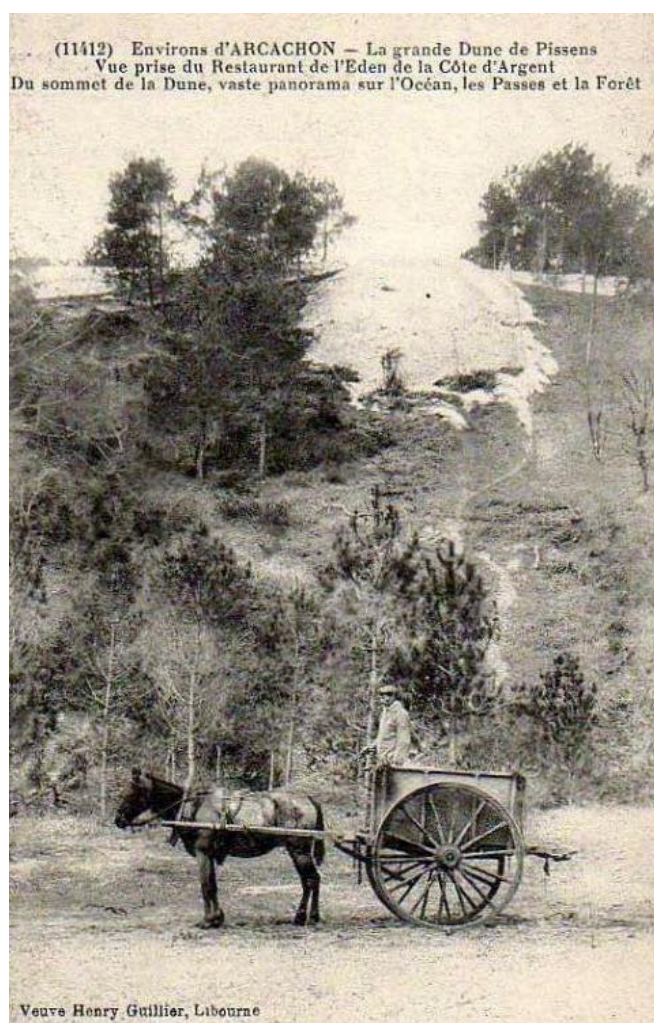
Il comportera des jardins aux promenades hygiéniques, des villas spécialement bâties pour les malades, un économat, une laiterie, des jardins de primeurs, un verger, des vignobles, des prairies avec puits artésien, et une usine électrique. « Sur la dune, dévalant sur la mer, étagées comme en un cirque, de coquettes villas émergeront de la forêt de pins qui recouvre le sol et, enfin, sur la plage, un hôtel de premier ordre, avec tout le luxe et le confort désirable, entouré de jardins pour recevoir les convalescents auxquels l'air vivifiant de la mer aura été recommandé après leur cure dans le sanatorium d'hiver ». Ce plan grandiose ne verra jamais le jour...

En 1912, les promoteurs à l'origine du lotissement de l'Eden (voir la Gazette n° 46) s'intéressent à ce terrain distant d'Arcachon de 3 kilomètres 500, et de La Teste de seulement 2 kilomètres 500, proche par son côté sud-ouest du rond-point et de la belle conche du Pilat, venant mourir au pied de la grande Dune Blanche. Un chemin paillé escalade la dune, d'où l'on aperçoit entre les pins la mer, le phare du Cap Ferret et les passes. Un escalier monumental de 465 marches en rondins et mousse, conduit ensuite à la vallée.

Un groupe de promoteurs parisiens et bordelais achètent à la Société Forestière de la Gironde 200 hectares de terrain culminant à 60 mètres d'altitude, à 500 mètres de la plage et à l'abri des grands vents. Ils dessinent un projet avec rues, espaces verts, kiosque à musique et bancs publics près du belvédère, et même une statuette de la Vierge... On promet un tramway,

reliant à La Teste et au Moulleau. Ce lotissement est proposé au prix exceptionnel de 10 à 30 centimes le m². La *Station climatérique et balnéaire de l'Eden de la Côte d'Argent (dune de Pissens) et, éventuellement, de la plage de Pilat* est créée. Ce doit être une ville modèle de 1 000 résidences, avec la Place d'Angleterre, la Place de Russie, la Promenade de l'Eden... Le promoteur installera même une centrale électrique. Mais trop éloignée de la plage, sans voie d'accès, et le conflit mondial aidant, la station ne verra jamais le jour.

Cependant de nombreux clients se sont laissés tenter. Le site est aujourd'hui une mosaïque de petites propriétés, et comporte une diversité de constructions, qui n'ont pas toutes bénéficié des autorisations nécessaires... Chalets, cabanes de résinier, maisons en dur, préfabriqués, hangars, chais, appentis nichent au creux des bois ; les propriétaires y passent quelques jours à la belle saison, ou résident à l'année. Beaucoup, abandonnés, tombent en ruine...



L'Eden de la Côte d'Argent

L'accès à ces terrains pose problème : le lotissement n'a jamais été convenablement desservi, et les chemins passent obligatoirement par des propriétés privées. L'un des propriétaires est Louis Lignon, qui se plaint des dégâts causés par les visiteurs. Un procès opposera Henri B. au Lotissement du Domaine. Henri B a construit dans la forêt une énorme villa, avec piscine et dépendances ; construite sans permis, la villa est finalement régularisée en 1971 après trois rejets. Mais la fermeture du lotissement empêche M. B. d'accéder à sa propriété par le chemin 14, pourtant bien attesté par les cartes anciennes et les témoins : il obtiendra gain de cause devant la cour d'Agen.

La famille Dulas, résiniers à l'origine, exploite une ferme dans la vallée et élève vaches, cochons, et diverses volailles. Ils fournissent historiquement les Pylatais en lait, oeufs et poulets, et la Société Foncière du Sud-Ouest leur a construit une nouvelle maison forestière en 1942, dessinée par Henri Pfihl.



Mais des lignes électriques installées en 1977 de façon plus ou moins sauvage font courir à la forêt un risque d'incendie : en décembre 1978, de nombreux PV sont dressés contre une quinzaine de propriétaires.

À la fin des années 2010, le site est désigné comme « zone d'intérêt » par le Conservatoire du Littoral (lire par ailleurs) : en effet, il constitue une partie du corridor écologique reliant la forêt de Camicas à la Grande Dune. Le Conservatoire, appuyé par la municipalité de La Teste, procède à l'acquisition de ces terrains, et en 1921 entreprend de les rendre à la forêt en démolissant les cabanes qui s'y trouvent. C'est ainsi que toute

trace de la ferme Dulas a été effacée... Restent quelques cabanes encore occupées par leurs propriétaires, et des chemins sillonnant ce magnifique morceau de forêt, offrant à portée de fusil de nos villas pylataises une infinité de promenades dans ce territoire que son histoire a laissé intact.

Raphaël Vialard - Anne-Lise Volmer



Patrimoine

La villa Annabella

La charmante actrice Annabella, une des figures pionnières du Pyla, est une des rares comédiennes qui fit carrière aux États Unis dans cette période glorieuse du cinéma outre atlantique.

De son vrai nom Suzanne Georgette Charpentier (1907-1996), Annabella naît à la Varenne St Hilaire. L'année précédente, non loin de là, à Saint Mandé, naissait la future Claudette Colbert, autre star hollywoodienne.

La mère de la petite Suzanne, est pianiste ; son père, photographe et directeur-rédacteur du *Journal des voyages et des aventures de terre et de mer*, qui s'adresse essentiellement à un jeune public. Il y raconte ses pérégrinations parmi des peuplades d'Afrique, d'Asie et d'Amérique, où il n'a jamais mis les pieds : son imagination débordante lui permet de décrire des scènes qu'il n'a pas vécues. Grâce à quelques documents cet explorateur en chambre faisait voyager son public.

Dans le cadre de son activité littéraire, il est amené à fréquenter des metteurs en scène de cinéma pour lesquels il écrivait des scénarios de films d'aventure. Il envoya à Abel Gance, metteur en scène et producteur qui cherchait une jeune première pour son futur film sur Napoléon, une photo de sa fille, alors âgée de dix-neuf ans. C'est donc le père d'Annabella qui est à l'origine de sa carrière.

Le personnage de Violine, un des rares personnages fictifs du film de Gance, qui se voulait une fresque historique exacte de la vie de l'Empereur, va lui permettre de rencontrer l'acteur principal du film, Albert Dieudonné, avec lequel elle entretiendra une liaison et dont elle aura une fille, Anna. Annabella est le nom de scène trouvé par Gance, en référence à Annabelle Lee, personnage d'Edgar Poe, ou au surnom que le frère de l'actrice lui donnait, « bébelle Anna ». La sortie du film en 1927 correspond à la fin programmée du cinéma muet. Et c'est au cinéma parlant que l'actrice doit sa carrière.

C'est le film *Le million*, de René Clair, qui la révèle au grand public en 1931. À partir de là, sa carrière de jeune première du septième art hexagonal s'affirme, avec *La bandera* de Julien Duvivier avec Jean Gabin en 1935, *Hôtel du Nord* en 1938 avec Louis Jouvet et Arletty et nombre d'autres films, tournés dans toute l'Europe, qui vont la propulser au sommet du box office.



Elle illumina les écrans durant les années de crise économique et, en 1935 une enquête la distinguait comme l'actrice préférée des français. Son sourire plein de charme, son air mutin, sa vivacité, font d'elle une interprète très sollicitée.

Son mariage (1934-1938) avec l'acteur Jean Murat, l'oncle du gendre de Louis Gaume, lui fait découvrir le Pyla sur Mer. Ils y feront construire leur maison de vacances : la villa Annabella. Jean Murat a la quarantaine quand il rencontre Annabella

et sa carrière est déjà finissante. Il glisse petit à petit des premiers rôles aux rôles secondaires. Sa prestation en 1935 dans *La kermesse héroïque* de Jacques Feyder, sera une de ses dernières apparitions flamboyantes sur les écrans.

Le couple possède un appartement au 19 rue de la tourelle à Boulogne Billancourt, non loin des studios cinématographiques du quartier du Point du jour. Leur sixième étage avec terrasse leur permet d'être les voisins d'Albert Préjean (partenaire et ancien amant d'Annabella), et leur voisine du dessus est l'actrice franco-roumaine Alice Cocea, future directrice du théâtre des Ambassadeurs avenue Gabriel. Ce quartier du Parc des Princes concentre nombre d'artistes dans des immeubles modernes et neufs, construits par les plus grands architectes contemporains : André Lurçat, Rob Mallet Stevens ou Le Corbusier (qui habite à cinquante mètres de chez eux).

Au 15 de la rue de la Tourelle, où ils habitent, se trouve un immeuble de Jean Fidler. Est ce pour cette raison qu'ils le rencontrent ? Toujours est-il que c'est à Fidler qu'ils feront appel pour faire construire leur villa de vacances.

En 1937, Annabella, alors l'actrice française la mieux payée, tourne le premier film en couleur britannique avant d'être happée par Hollywood.

Son couple bat de l'aile (elle divorcera la même année) : elle se tourne définitivement vers les États Unis. Elle vient de rencontrer l'acteur Tyrone Power sur le tournage de *Suez* d'Allan Schuster, fin 1938.

Au total sa carrière américaine fut décevante et elle n'atteignit jamais l'importance de sa compatriote, Claudette Colbert. Elle travaillera néanmoins avec de grands metteurs en scène : John Huston dans une adaptation de *Huis clos* de Jean Paul Sartre au théâtre, Elia Kazan en 1944 toujours au théâtre, et Lee Strasberg, dont elle suivra les cours. Mais ce sera toujours dans des rôles secondaires qui n'apporteront rien à sa filmographie.

La villa Annabella

En réalité, c'est surtout son mariage glamour, qui dura dix ans, de 1938 à 1948, qui la fera connaître du public américain. Pour eux elle était la petite Française piquante, avec beaucoup de classe.

Ce sera donc Tyrone Power qui profitera pendant deux ans (juillet août 1938 et 1939) de la maison du Pyla et non Jean Murat qui l'avait en partie payée et qui l'abandonnera à son ex-épouse. L'acteur américain adoptera dans la foulée la petite Anne, fille du comédien Albert Dieudonné, que celui-ci n'avait pas reconnue à sa naissance.

1939 fut la dernière année heureuse du couple de cinéma dans sa villa du Pyla. La guerre mettra fin brusquement à leur séjour.

Tyrone, né en 1914, s'engage dans la bataille et Annabella fera partie du train des artistes américains qui sillonnera tout le pays afin de faire acheter des « war bonds » pour financer la guerre. Parallèlement, Annabella organise des ventes de charité pour récolter de l'argent pour les forces françaises libres du général de Gaulle. Ses parents étaient restés en France et elle apprendra bien plus tard que son jeune frère résistant était mort en prison.

Il existe un film où l'on voit Annabella attendre son mari Tyrone au bas d'un bateau lors d'une permission de celui-ci. Elle se précipite dans ses bras sous les flashes des photographes et des soldats autour qui applaudissent ce couple mythique du cinéma d'alors. Mais leur amour ne résistera pas à la guerre. Ils divorcent en 1948 : Tyrone veut des enfants et Annabella ne peut plus lui en donner (elle a sept ans de plus que lui). De plus, l'acteur avait eu de nombreuses liaisons extra conjugales durant son union, au grand scandale du landerneau hollywoodien. À partir de là, la carrière d'Annabella décline. Les archives de la presse conservent un reportage photo où on la voit revenir dans sa maison du Pyla. Celle-ci avait été réquisitionnée après guerre par la toute nouvelle école des cadres militaires (ERCM), fondée à l'initiative du futur général Bigeard. Celui-ci, grand admirateur de l'actrice avant guerre, dormait dans son lit, la maison ayant été convertie en partie en appartement privé pour lui, directeur de cette école. Ses rêves devaient être magnifiques...

On voit donc Annabella escalader en manteau de fourrure le muret de son jardin devant les appareils photos des reporters. Ne pouvant pas pénétrer dans sa propre maison, privatisée par un autre, elle devra se contenter de se faire photographier dans le sous sol dont les caves ont été aménagées en bar américain pour les élèves, et de servir des cocktails



aux photographes présents. Bigeard dut être ébloui par cette apparition. Après son divorce, l'actrice revient en France et jouera dans une poignée de mélos. Mais elle ne retrouva jamais sa popularité d'autrefois.

C'est donc Ivan Ivanovitch Fidler dit Jean Fidler (1890-1977) après son installation définitive à Paris en 1917 alors qu'il fuyait la révolution russe, qui est le concepteur de la villa du Pyla. On lui doit dans la capitale nombre d'immeubles des beaux quartiers comme le 1 avenue Paul Doumer dans le 16e qui sera le futur appartement de Brigitte Bardot dans les années 60, mais également des maisons pour une clientèle aisée,

comme la villa Worth à Neuilly ou la villa de Joséphine Baker au Vésinet. Il a travaillé pour nombre de vedettes des années 30.

La maison du 6 avenue du Casino correspond au standing de ses propriétaires, deux célébrités du cinéma.

Une première remarque s'impose. On la qualifie souvent de villa hollywoodienne, alors que lorsqu'elle fut construite, Annabella n'était pas encore partie pour les États Unis. Si elle fut hollywoodienne, ce fut grâce aux séjours avec son second mari Tyrone Power durant les étés 1938-1939. Cette référence américaine n'est donc pas la bonne.

En réalité la maison s'inspire plutôt des "casa torre", constructions du pays basque espagnol, le Guipuzcoa. À la fois défensives et résidentielles, ces maisons à tour apparaissent entre le 13e siècle (1200 est l'année du rattachement du Guipuzcoa au royaume de Castille) et le 16e siècle. Elles étaient le siège des clans familiaux de la noblesse, l'équivalent de nos châteaux forts. En 1457, on commence à les démolir sur ordre du roi Henri IV d'Espagne. Avec la mainmise de plus en plus pesante des Rois Catholiques sur leur royaume réunifié, on en fait disparaître beaucoup. Il en reste peu dans la péninsule ibérique.

Ces maisons-tours sont en général de plan carré ou rectangulaire, et sont surmontées d'une tour à un ou deux étages.

Leur construction en calcaire gris ou rouge foncé leur donne un aspect sobre et rébarbatif, ce qui était le but poursuivi.

Comme les casas torres, la maison d'Annabella comporte deux étages, plus un étage de tour. Mais contrairement aux constructions espagnoles massives et fermées, la demeure est largement ouverte et des terrasses prolongent les pièces du rez de chaussée et du premier étage, correspondant aux chambres. Seule la chambre belvédère en haut de la tour n'est complétée que par un petit balcon.

La villa Annabella

La couleur blanche d'origine, loin de correspondre aux casas torres espagnoles, se réfère plutôt aux couleurs méridionales. Elle a d'ailleurs disparu actuellement, au profit d'un rose alternant avec de faux colombages peints en vert. Ces deux couleurs rappellent un autre pays de maisons-tours : l'Italie, qui a conservé des villages

entiers de ces bizarres constructions, comme à San Gimignano en Toscane.

La porte d'entrée a un arc cintré surligné par des briques posées de champs, et complété par une génoise, toujours en brique. Ce sont les seuls éléments de couleur de l'édifice, avec les balustrades à claire-voie des balcons. L'ensemble devait contraster avec la couleur blanche d'origine. Malheureusement, la nouvelle couleur rose, avec les jardinières disposées sous les fenêtres et typiques du pays basque, gomme toute originalité.

L'originalité de l'architecture réside aussi dans les multiples ouvertures cintrées ou rectangulaires, fenêtres ou porte-fenêtres. Quelques-unes ont été malencontreusement agrandies, comme on peut le voir sur la tour.

Au premier étage, les terrasses côté ouest étaient surmontées de pergolas. Côté est, une malencontreuse véranda moderne recouvre la terrasse d'origine, alourdissant l'ensemble.

Le dynamisme des masses architecturales est l'élément remarquable dans cette construction, et sa référence stylistique à l'Espagne en fait une rareté. La tour apparaît comme le point focal autour duquel s'ordonne la maison. On sent que Fidler a plutôt cherché à privilégier les accès vers l'extérieur de la demeure, et les espaces de détente sous forme de terrasses et balcons, renonçant ainsi à un ensemble structuré à la symétrie bien ordonnée. C'est vraiment un lieu de villégiature et non l'affirmation d'un statut social qui est mis en avant. La majorité des terrasses face à la mer démontrent la volonté de l'architecte de privilégier la nature. La façade donnant sur le bassin, la plus longue, est percée de nombreuses ouvertures.

La demeure est conçue pour un jeune couple sportif et moderne comme on



se les représentait alors. Le terrain de tennis complétait la maison. Pas de piscine à la manière hollywoodienne, la mer étant à portée de bain.

Les toits de tuiles rouges qui contrastaient alors avec le blanc des murs, rappelaient la couleur brique de la porte d'entrée et des balustrades. Mais les toits-terrasses

couronnant une partie du premier étage sont une référence explicite à l'architecture des années trente. Un escalier extérieur permettait de les atteindre.

La remise à voiture est intégrée dans la maison, preuve que ce moyen de locomotion devenait incontournable dans la vie moderne.

Retirée à St Pée sur Nivelle avec son nouveau compagnon, l'écrivain Jules Roy (prix Renaudot 1946), Annabella se voue dans les années 50-60 aux actions caritatives. Elle devient visiteuse de prison et fonde l'association « Le vestiaire », pour les détenus une fois libérés, afin qu'ils soient habillés décentement. Elle meurt en 1996 d'une crise cardiaque.

C'est après son divorce d'avec Tyrone Power en 1948, qu'elle vend sa villa au début des années 50. Très vite une autre villa est construite face à la mer sur l'ancien tennis, coupant la maison d'Annabella d'une partie de sa vue sur le bassin. Par la suite, une autre construction, côté rue du Casino, achèvera d'encercler et d'étouffer la maison d'origine. Ce sont désormais trois constructions qui se juxtaposent sur ce terrain de 3000 m². La maison d'Annabella était pourtant un

des rares témoignages de l'architecture basco-espagnole, qui n'est guère représentée sur le Bassin.

La spéculation immobilière doit être contrecarrée, car des constructions anarchiques remplaçant les villas historiques risquent de détruire l'originalité architecturale de notre station.

Je tiens à remercier mon amie d'enfance Catherine Blin qui m'a aidée à rédiger ce texte en m'apportant quelques éléments biographiques et m'avait fait aimer le cinéma, il y a longtemps de cela.

Sylvie Rojon Kern - Conférencière



Autour du Pyla



Petit lexique des entités autour du Bassin

Nos adhérents s'interrogent régulièrement sur les rôles respectifs des différentes structures agissant autour du Bassin : COBAS, SIBA, SYBARVAL, PNMB, SMPBA,.....

Nous allons nous efforcer dans cet article de donner un guide permettant aux Pylatais de s'orienter dans ce dédale administratif.

Nous avons dénombré huit entités.

En préambule, deux remarques :

Une des raisons expliquant l'existence du mille-feuille administratif français se trouve dans le nombre de nos communes (36 000), soit autant que dans tout le reste de l'Europe. Or, il est nécessaire d'opérer des regroupements pour faire face à la nécessité de planifier l'urbanisme ou pour mutualiser certains investissements (traitement des déchets, assainissement...).

Dans ce contexte, le législateur a encouragé depuis plusieurs décennies les communes à se regrouper sous forme d'EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) aux vocations diverses et dont certains peuvent lever l'impôt (EPCI à fiscalité propre).



Dans le cas spécifique du Bassin, **il n'existe pas de commune centre**. Les cent soixante mille habitants se répartissent entre dix-sept communes regroupées autour du plan d'eau. Cette particularité géographique explique l'existence de plusieurs structures intervenant dans notre région.

1/ La COBAS

La Communauté d'Agglomération du Bassin Sud regroupe La Teste de Buch, Arcachon, Gujan-Mestras et Le Teich depuis 2001. Son ancêtre avait été créé en 1948 sous forme de syndicat intercommunal des trois premières communes. Il a été rejoint par Le Teich en 1973 et transformé en district à fiscalité propre en 1974. Les taux d'imposition de la COBAS figurent sur vos avis d'imposition (taxe foncière et taxe d'habitation).

Le conseil communautaire est composé de 44 conseillers (issus des 4 conseil municipaux), dont 18 pour La Teste. Il est présidé par Marie-Hélène des Egaulx, maire de Gujan-Mestras.

Les principales compétences de la COBAS sont :

- la production et distribution d'eau potable (concedées à la société So'Bass)
- la collecte et le traitement des ordures ménagères
- le transport urbain
- mais aussi l'habitat, l'action sociale, le développement économique,....

Lexique des entités autour du Bassin



2/ Le SIBA

Le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon a été créé en 1964 à l'initiative de l'Etat pour faire face à la dégradation de la qualité de l'eau du Bassin. Il a d'abord regroupé les 10 communes riveraines du Bassin et a été rejoint récemment (2020) par Marcheprime et Mios. Il est présidé par Yves Foulon, maire d'Arcachon.

Sa compétence historique est l'assainissement des eaux usées, et plus récemment la gestion des eaux pluviales.

S'y ajoutent les travaux maritimes (réensablement des plages, dragage des ports, balisage des chenaux) ainsi que des compétences connexes comme l'hygiène, en liaison avec la qualité de l'eau, et la cartographie du Bassin, avec le balisage des chenaux. Le SIBA s'est vu aussi confier la valorisation de l'image du Bassin. Notons qu'à ce titre il a intégré en 2021 au sein de son pôle promotion la WebTV TVBA.

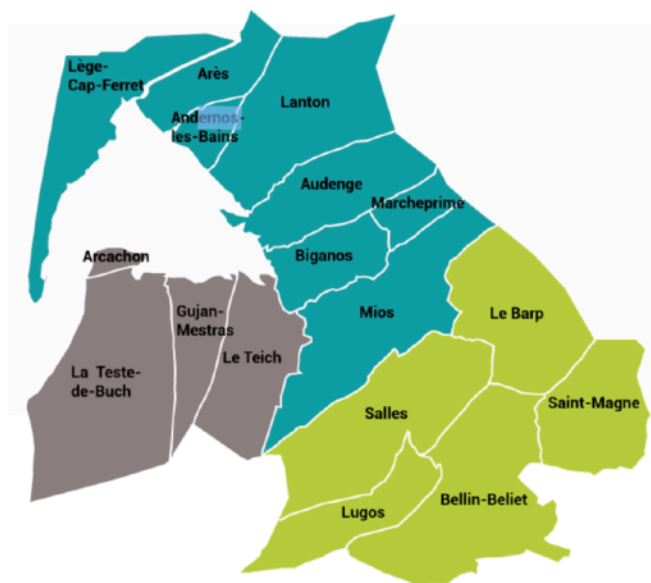


3/ Le SYBARVAL

Le SYBARVAL (Syndicat du Bassin d'Arcachon et du Val de Leyre) est un syndicat mixte, c'est dire qu'il n'est pas composé directement de communes. Il est constitué des 3 communautés de communes qui couvrent l'arrondissement d'Arcachon, à savoir la COBAS, la COBAN pour le Bassin Nord, et la Communauté du Val de Leyre. Le total fait 17 communes, et compte environ 160 000 habitants.

Il a été créé en 2005 et est présidé par Marie Larrue, maire de Lanton.

Sa mission est l'élaboration du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), outil de planification à long terme devant ordonner le développement urbain,



l'habitat, l'activité économique, et les transports tout en préservant l'environnement.

Les PLU (plans locaux d'urbanisme) doivent s'inscrire dans le SCoT. Ils restent de la compétence des communes (ou, le cas échéant, des communautés de communes) qui sont maîtres des règles à l'intérieur des zones urbanisées ainsi que l'attribution des permis de construire.

À noter qu'en l'absence de SCoT applicable, les communes sont soumises à la « règle d'urbanisation limitée » qui empêche d'ouvrir à l'urbanisation de nouvelles zones. C'est le cas pour le Bassin, puisque le projet de SCoT a été invalidé en 2015 par le tribunal administratif (jugement confirmé en appel).

Concrètement, les communes peuvent établir leurs PLU, mais en devant respecter cette contrainte.

4/ Le PNMBA



Lexique des entités autour du Bassin

Le Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon a été créé en 2014.

Sa mission consiste à mettre en oeuvre une gestion concertée favorisant la protection des milieux marins du bassin et de l'ouvert, jusqu'à 3 milles nautiques, soit 44000 ha et 144 km de côte.

Ses moyens humains et financiers sont fournis par l'Office Français de la Biodiversité, Établissement Public National.

Sa gouvernance est assurée par un Conseil de Gestion composé de 56 membres répartis dans 5 collèges : services de l'Etat, collectivités territoriales, organisations professionnelles, usagers de loisirs et associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel.

La présidence a été assurée par François Deluga, maire du Teich jusqu'au 9 juin 2022. Elle est désormais assurée par Cédric Pain, maire (NUPES) de Mios.

Cette gouvernance originale permet à toutes les forces en présence dans le Bassin de dialoguer.

Le PNM peut donner des avis simples (consultatifs) ou conformes (qui doivent être respectés). Il contribue aussi financièrement à des actions réalisées par des entités tierces publiques ou privées.

Ses plans d'action annuels s'inscrivent dans le plan de gestion qui a été approuvé en 2017. et dont la validité est de 15 ans.

Il a engagé de nombreuses études visant à mieux connaître l'hydrodynamique du Bassin, sa faune et sa flore, accompagner l'évolution des activités de la mer, connaître et préserver les patrimoines culturels.

Il est intervenu pour protéger et réintroduire les zostères, nettoyer les friches ostréicoles, favoriser les pratiques respectueuses de l'environnement (corps-morts innovants, antifoulings non polluants),....

Ses avis conformes couvrent notamment l'octroi ou le renouvellement des AOT (Autorisations d'Occupation temporaire) dans le domaine public maritime. Cela concerne l'ostréiculture ou les moyens de lutte contre l'érosion marine (réensablement ou construction de perrés).

5/ Le SMPBA

Le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon a été créé en 2017. Il regroupe 5 communes du Bassin (La Teste, Biganos, Lanton, Andernos et Arès) et le département de Gironde. Il est présidé par Jean Galand, vice-président du département.



Il gère 16 ports. Il offre des prestations aux plaisanciers (environ 1550 places) et aux professionnels (ostréiculture, pêche, nautisme,...). Il a été le maître d'ouvrage du dragage du port de la Teste.



6/ Le SMGDP (Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat).

Créé en 2007, il est composé de la région, du département et de la commune de La Teste de Buch.

Il gère les terrains du Grand Site de la Dune, appartenant pour partie au Conservatoire du littoral. Sa vocation est de préserver ce milieu fragile, et d'en assurer la valorisation et l'accès dans les meilleures conditions d'accueil.

La résolution des problèmes causés par le stationnement des quelque deux millions de visiteurs annuels constitue un de ses enjeux majeurs.

7/ La RNN (Réserve Naturelle Nationale) du banc d'Arguin.



Cette réserve nationale créée en 1972 est gérée par la même association loi de 1901, la SEPANSO (Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-

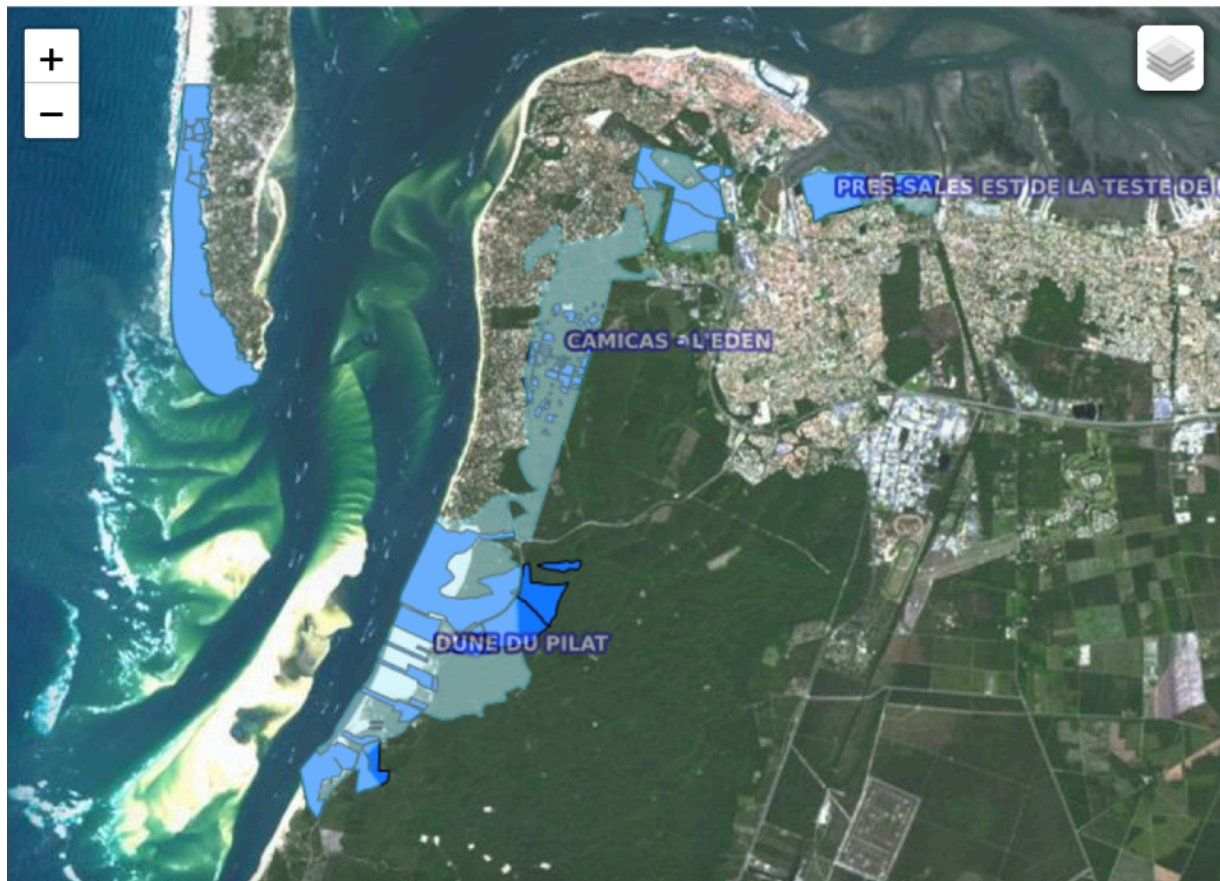
Ouest) depuis son origine. On se référera aux articles qui lui sont consacrés dans les Gazettes successives



8/ Le Conservatoire du Littoral

C'est un établissement public national très présent sur le Bassin : il est propriétaire de nombreuses zones naturelles (lire par ailleurs).

Jean-Pierre Volmer



Autour du Pyla - Le Conservatoire du Littoral

Le Conservatoire du Littoral est aujourd'hui un des grands propriétaires fonciers du Sud Bassin.

Créé par l'État en 1975, le Conservatoire du littoral est un établissement public spécifiquement français dont la mission est d'acquérir des parcelles du littoral. Il est aujourd'hui propriétaire de quelques 15% de notre littoral, soit la moitié de son objectif.

Sa création fut inspirée à la fin des années 60 par la constatation que le littoral français se voyait menacé par le bétonnage et l'urbanisation des côtes, en un temps de grands projets.

Le Conservatoire vise à faire des côtes françaises (y compris outre-mer) des « sites restaurés, aménagés, accueillants dans le respect des équilibres naturels ».

Autour du Bassin d'Arcachon, le but du Conservatoire, face à l'extension de l'urbanisation, est de conserver les coupures d'urbanisation séparant les différents quartiers. Onze sites ont donc été acquis. D'abord désignés comme « zone d'intervention » du fait de leur intérêt écologique ou paysager, ces sites font l'objet de préemption, d'acquisition, de dation ou de legs, voire d'expropriation, et sont ensuite confiés à des entités locales (collectivités ou associations) qui les gèrent, dans le respect des orientations arrêtées.





Ce sont plus de 3000 ha terrestres qui sont ainsi placés sous la vigilance du Conservatoire autour du Bassin d'Arcachon.

Rappelons que l'île aux Oiseaux (218 ha) en fait partie, de même que la forêt de Camicas à Arcachon (10 ha), ainsi que les Prés Salés Est de La Teste de Buch (73 ha), site discret, frange haute du rivage, recouverte par la mer lors des grandes marées. On y trouve une végétation rase, qui « aime le sel » (halophile). Le site peu à peu endigué a perdu son caractère salé, tout en restant zone humide.

Plus récemment, on a vu le Conservatoire intervenir dans la zone de l'Eden, soit toute la forêt à laquelle notre quartier du Pyla est adossé. Quelques terrains ont d'ores et déjà été acquis, et on a vu plusieurs cabanes détruites en 2020, notamment la maison Bédouret, abandonnée, et la Ferme Dulas. L'objectif est de rendre ces espaces à la forêt en laissant la végétation indigène s'y réimplanter. Cette forêt remarquable par sa beauté et sa variété est parcourue de chemins ouverts aux visiteurs, et particulièrement accessibles depuis le Pyla.

Depuis 2015, le Conservatoire s'est attaqué au Grand Site de la Dune du Pyla. Ses 500 ha étaient en effet partagés entre plus de 100 propriétaires, selon des situations fort différentes : certaines parcelles étaient recouvertes par la mer suite à l'érosion du littoral ; des terrains forestiers s'étaient vus recouverts par le sable ;



d'autres encore abritent des cabanes régulièrement entretenues et habitées à l'année, comme le célèbre restaurant Chez Tintin.

Après avoir dressé la liste de ces propriétaires, et en avoir localisé la plupart, non sans difficulté, le Conservatoire, appuyé par la municipalité de la Teste de Buch, a entrepris le rachat de ces parcelles, de tailles différentes, mais toutes inconstructibles dans ce site classé. Les acquisitions à l'amiable terminées, c'est maintenant au tour des expropriations. Certains propriétaires en effet font de la résistance et n'acceptent pas de quitter leur domicile : ils se tournent alors vers le juge des expropriations.

Notons que les quatre campings sont exclus de ce périmètre et peuvent continuer leur activité.

Quel est l'objectif de ce rachat ? Au delà de la protection du corridor écologique qui rejoint Camicas à la Dune, en passant par l'Eden, il s'agit d'assurer au Grand Site la maîtrise du foncier, afin de protéger le site, de réaliser les aménagements souhaitables, et d'éviter les autres. Le rachat a permis par exemple de clôturer le « parking Gaume » à l'entrée de la route de Biscarosse, parking sauvage source de nombreuses nuisances (lire par ailleurs).

Cette mise à l'abri des territoires ne s'accompagne pas d'une « mise sous cloche » : les propriétés du Conservatoire restent ouvertes au public, qui peut y découvrir des zones sauvages protégées et se sensibiliser à leur protection.

Autour du Pyla

Quelques actions du Siba

Le SIBA, dédié à l'assainissement des eaux usées et pluviales, aux travaux maritimes et à l'hygiène, poursuit ses travaux d'aménagement, avec quelques nouveautés.

Ainsi ont été installés des **Tritems**, totems destinés à



renseigner en temps réel sur les risques d'inondation. Plantés dans des zones sensibles, devant la capitainerie du port de la Hume (Gujan-Mestras), au port d'Audenge, de Cassy (Lanton), d'Andernos ou encore à Claouey (Lège-Cap Ferret), ils indiquent le niveau de l'eau dans le port, mais surtout le

niveau attendu à la prochaine pleine mer, tenant compte des coefficients de marée et des conditions météo.

Cette installation s'inscrit dans le Programme d'actions pour la prévention des inondations du Bassin d'Arcachon (Territoire à risque d'inondation).

Friches ostréicoles

Les travaux de réhabilitation des friches ostréicoles entamés en 2018 se poursuivent. Ces travaux sont menés par le SIBA et financés à 80% par l'OFB. Leur cadence doit s'accélérer dans les mois qui viennent.

Rappelons que pour 10 000 tonnes d'huîtres cultivées, le Bassin d'Arcachon abrite 70 000 tonnes d'huîtres sauvages, installées sur les parcs à huîtres abandonnés et formant de véritables récifs. Ceux-ci constituent des obstacles à la circulation de l'eau, s'ensavent, et contribuent à une turbidité nuisible des eaux. De plus, ces mollusques entrent en compétition avec les autres espèces et réduisent leurs ressources alimentaires.

La destruction des récifs passe par **l'enlèvement des déchets d'origine humaine** (tables en métal, poches...) qui sont transportés à terre et valorisés. Une dameuse, inspirée du matériel utilisé en montagne, passe ensuite sur la zone et broie les coquilles restantes pour empêcher les récifs de se reconstituer.

Aucun impact négatif sur les herbiers voisins n'a été observé. Les zones « nettoyées » pourront être en partie **rendues à l'ostréiculture**, dont la capacité à produire a fortement diminué en trente ans. Pour le reste, les espèces du Bassin pourront alors les **recoloniser**, en particulier, on l'espère, les zostères.

Après les Jacquets au Cap Ferret et Bourrut dans le Nord Bassin, les bancs du Tès et des Moussettes, face à La Teste de Buch, ont ainsi été réhabilités sur une zone de 120 ha.

75% des 1 000 ha de friches ostréicoles devraient être réhabilités d'ici 10 ans.

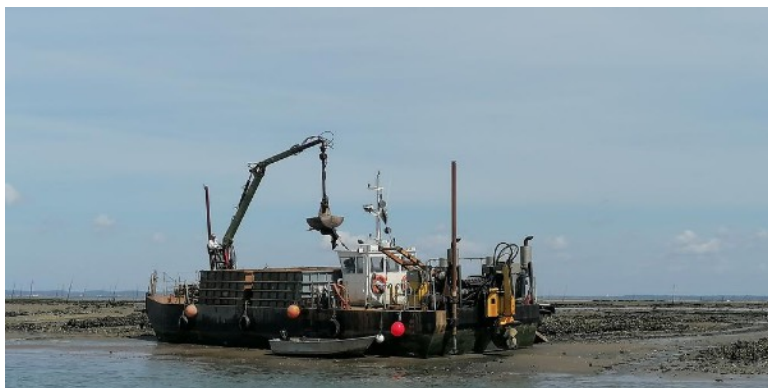
Moustiques

Nous avons fréquemment été interpellés ces dernières années par des adhérents qui constataient la multiplication des moustiques au Pyla.

Il est de fait que les traitements par épandages que nous avons connus sont désormais interdits, les produits utilisés s'étant montrés dangereux pour la biodiversité. Le fléau doit désormais être combattu par d'autres moyens.

La lutte contre les moustiques figure parmi les attributions du SIBA. En l'absence d'armes attaquant directement les adultes, la solution est **d'empêcher leur développement**.

La larve de moustique se développe dans les zones humides. Or **un certain nombre de prédateurs s'en nourrissent** : les poissons, et les larves d'autres insectes, comme les libellules. Ces prédateurs cependant ne se trouvent que dans des **zones humides stables**. Une des tâches du SIBA est donc d'assurer la surveillance de ces zones et de veiller à leur stabilité.



Quelques actions du SIBA - Moustiques

Cependant en cas de fortes pluies, ou d'inondation, des zones abritant des larves peuvent se trouver mises en eau sans que les prédateurs aient le temps de s'y développer. Ces zones peuvent alors être traitées par un biocide d'origine biologique qui ne s'attaque qu'aux larves de moustiques.

Cependant le moustique, dont le rayon d'action est limité à une centaine de mètres, trouve dans notre environnement immédiat bien des endroits humides pour pondre ses larves. **Fonds de poubelles, récupérateurs d'eau de pluie, coupelles de pots de fleurs, siphons d'installations extérieures, gouttières non curées, arrosages automatiques, machinerie de piscines, jouets abandonnés** : autant de sites où Mme Moustique déposera ses oeufs. Il est donc crucial de veiller à **vider et curer** tous ces endroits dans son jardin.

D'autres mesures « douces » ont montré leur efficacité : si les moustiques sont attirés par certains parfums, ils se tiennent à distance de

certaines plantes odorantes. **Lavande, citronnelle, géranium et basilic** contribueront à les éloigner.

Et le moustique tigre ?

Reconnaissable à sa robe de bagnard à rayures, de petite taille, et actif toute la journée, le moustique tigre (*Aedes albopictus*), **susceptible de véhiculer et de transmettre plusieurs maladies** comme la dengue (11 cas signalés en Gironde en 2021), le chikungunya ou le Zika, est présent en Gironde depuis une dizaine d'années et ne cesse de **gagner du terrain**. Sa colonisation des communes est observée par l'ARS grâce à des pièges fixes ou mobiles placés à des endroits sensibles ou signalés. Des traitements par insecticide ont pu avoir lieu ponctuellement, comme dans la zone de l'hôtel Haitza en septembre 2020. Cependant là aussi ce sont les techniques douces qui sont recommandées.

Pour plus d'infos :

https://www.siba-bassin-arcachon.fr/sites/default/files/2021-04/affiche_moustique_a3.pdf

Du côté du PNM

Créé en 2014, Le Parc Naturel Marin a connu cette année deux changements de taille. Sa directrice, Melina Roth, appelée à la direction du Parc national des Pyrénées, a été remplacée par Marc Lutz, docteur en géographie et anciennement responsable du Service Biodiversité-Gestion de l'espace au PNR des Monts d'Ardèche. Son président François Deluga, maire du Teich, démissionnaire, a été remplacé par Cédric Pain, maire (NUPES) de Mios.

Les grands chantiers menés par le PNMBa ne devraient pas être affectés par ces changements.

Avis simples et conformes

Le PNMBa a émis des avis sur des sujets variés : demandes d'autorisations d'exploitation de cultures marines, (ostréiculture), projets

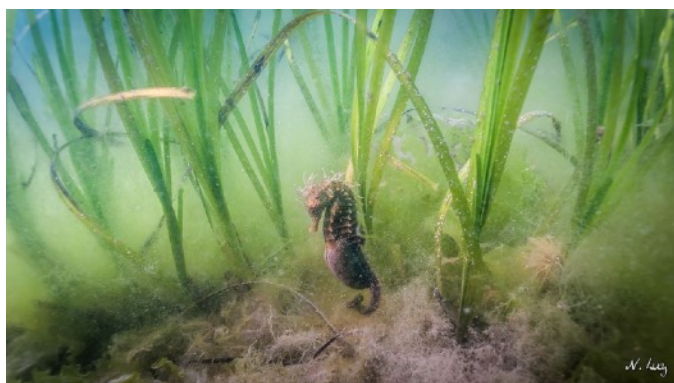
de rechargement de plages du Bassin ou de travaux dans les ports et sur les perrés, installations de chasse (tonnes) et autorisations d'occupation temporaire (AOT) du DPM (Domaine public maritime).

Enfin le PNM a émis un avis défavorable sur le plan de gestion de la RNN du Banc d'Arguin (lire par ailleurs).

La restauration des herbiers de zostères

Ces prairies marines jouent un rôle essentiel dans l'écosystème du Bassin d'Arcachon (lire l'article de Pierre Gauthier dans la Gazette de l'été 2019). Elles sont les habitats de nombreuses espèces, stockent le carbone, et contribuent à atténuer l'érosion littorale.

Or ces zones subissent depuis les années 2000, au niveau mondial, une forte régression dont les causes sont mal connues : plus de 80% d'entre elles ont disparu dans le Bassin.



Du côté du PNM - Suite

Leur restauration par semis, selon une technique développée en Hollande, a été adoptée pour sa simplicité et son absence d'impacts négatifs.

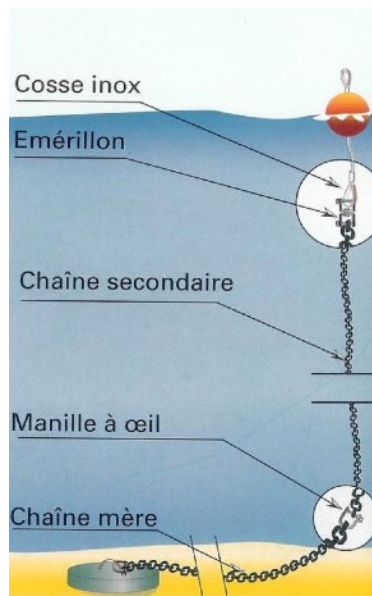
Le PNM a choisi d'y travailler en associant les scientifiques, les professionnels mais aussi les associations locales et les habitants.

Cette opération se déroule en trois actes :

- collecte en été de pieds reproducteurs matures de zostères,
- récolte et stockage des graines pendant l'hiver
- semis au printemps dans la vase à l'aide d'un pistolet spécial.

La méthode exige cependant une main d'œuvre importante. Le PNM a donc décidé de faire appel aux volontaires pour les différentes phases de cette entreprise. C'est ainsi qu'à la fin du mois de mars des volontaires ont participé à la mise en place expérimentale de graines de zostères sur un site-test - le port du Canal à Gujan Mestras - peu fréquenté, où les graines n'arrivent pas naturellement. L'opération fera l'objet d'une surveillance dans les mois qui viennent, pour déterminer la méthode la plus efficace, avant d'envisager de l'appliquer à grande échelle.

La réhabilitation des friches ostréicoles (lire par ailleurs) est également inscrite au plan de gestion du Parc Naturel Marin. Le SIBA pilote la réalisation de ces opérations, avec le soutien



financier de la Région et de l'agence de l'eau Adour-Garonne.

Mouillages

Le Bassin d'Arcachon concentre 20% des mouillages de l'Hexagone, en dehors des ports. Or les corps-morts traditionnels peuvent causer des dégâts par ragage (raclage) sur les fonds marins. La transition vers des mouillages de moindre impact écologique, portée par les gestionnaires de ZMEL (Zones de mouillages et d'équipements légers), est en cours d'étude. Avec le concours financier du Plan de Relance, le PNM a initié avec ces gestionnaires une transition vers des dispositifs de moindre impact.

Missions d'étude

L'étude des espèces fréquentant le Bassin se poursuit : comptage des oiseaux de passage ou hivernant, comme la bernache (presque 37 000 en décembre 2021), suivi des populations de coquillages, de la ponte des seiches et de l'échouage des mammifères marins.

La fréquentation maritime

Bizarrement, celle-ci n'a pas fait l'objet d'études sérieuses depuis le rapport Geomer de 2010. Cette absence de références scientifiques mène certains acteurs à proposer des chiffres fantaisistes. Le PNM vise à élaborer « un diagnostic dynamique des niveaux de fréquentation maritime du plan d'eau, des littoraux et des estrans à une échelle spatio-temporelle large (toute l'année, en fonction des marées, des saisons, etc.) ». Des partenariats permettant de réaliser ce diagnostic ont été mis en place, notamment avec la Marine Nationale.

Patrimoine

Enfin le PNM s'attache à valoriser le patrimoine culturel du Bassin d'Arcachon, qu'il s'agisse du patrimoine matériel (cartes marines, ports, architecture et constructions navales) ou immatériel (savoir maritime, toponymie...).





Forêt d'exception : où en est on ? - Thierry Lataste

Forêt de Tronçais, forêt de Verdun, Grande Chartreuse, forêt de Fontainebleau, massif de la Sainte-Baume, Retz... Quinze massifs forestiers français ont reçu le label « forêt d'exception » qui distingue, au-delà de l'histoire et de la renommée, des politiques de gestion et de valorisation appréciées comme optimales et exemplaires, qui réussissent à concilier préservation du patrimoine, protection de la biodiversité, intérêt du boisement, qualité du paysage, accueil d'un public important et développement local.

Parmi elles, un massif forestier dunaire public de 6250 hectares partagé entre La Teste de Buch (forêt domaniale de La Teste de Buch) et Lège Cap Ferret (forêt domaniale de Lège et Garonne), qui a été dénommé « **forêt du Bassin d'Arcachon** », et qui, après l'approbation du dossier de candidature présenté le 8 novembre 2011, a reçu ce label rare et prestigieux le 15 juin 2018. L'année 2023 verra la demande de renouvellement de ce label.

La Gazette du Pyla (voir n° 37 été 2015, n° 38 été 2016, n° 39 décembre 2017 et n° 40 été 2018) vous a régulièrement tenu informés de cette initiative qui est également une reconnaissance.

Le label « forêt d'exception », créé en 2008 à l'initiative de l'Office National des Forêts (ONF), suppose une concertation locale en vue d'élaborer et d'adopter un programme d'action sur cinq ans.

Le suivi de sa mise en œuvre revient à un comité de pilotage, présidé par M. Bruno Lafon, maire de Biganos. Il regroupe autour de l'ONF, qui joue un rôle central d'animation, l'État et ses administrations et opérateurs concernés, les collectivités, communes, département et région, leurs groupements (SIBA, syndicat mixte de la dune du Pyla, parc naturel marin, COBAS et COBAN), les professionnels concernés et le monde associatif. L'ADPPM y participe depuis l'origine, comme d'autres associations locales intéressées, telle Protection et aménagement de Lège Cap Ferret.



Trois axes, dont le financement sur cinq ans est prévu dans un contrat de projet, signé en 2016, et renouvelable en 2022, ont été choisis après cette concertation longue et approfondie.

Le premier vise à la fois à **mieux connaître et à faire partager l'identité du massif**, en s'appuyant sur son patrimoine paysager et culturel pour le valoriser de manière innovante au profit du développement local.

Le deuxième axe consiste à **mieux accueillir le public** en maîtrisant la fréquentation tout en respectant la fragilité des milieux.

Le troisième axe, grâce à une gestion forestière innovante, veut faire de la **préservation de la biodiversité des écosystèmes une priorité à concilier avec une exploitation durable de la forêt**.

Un quatrième axe, transversal, et, de ce fait, dépourvu de financement propre, consiste à **prendre la mesure des risques et des autres conséquences du changement climatique**.

FORÊTS D'EXCEPTION® DU BASSIN D'ARCACHON



PISTES CYCLABLES DU BASSIN



Forêt d'exception : où en est on ? - Thierry Lataste

Le comité national d'orientation, renouvelé en 2021, a acté la possibilité d'élargir le label à d'autres lieux de grand intérêt (autres propriétés de l'Etat, espaces naturels sensibles, communes de situation...) : des rencontres nationales seront organisées à cet effet à Verdun à l'automne 2022.

C'est ainsi qu'un rapprochement des massifs ayant reçu le label « forêt d'exception » avec le réseau des « grands sites de France » est envisagé, ce qu'illustre le Bassin d'Arcachon puisque la dune du Pilat appartient à l'un comme à l'autre de ces groupements.

Le comité de pilotage s'est réuni en janvier 2021 puis en mars 2022 sous la présidence de M. Bruno Lafon.

BILAN 2020 ET 2021

La situation sanitaire a inévitablement conduit à différer, reconfigurer voire suspendre plusieurs des actions engagées.

Communication et accueil du public

Il en est allé ainsi pour celles touchant à la communication, qui ont eu un format modeste, comme le centenaire de la plantation de la dune de Tuquet, semis effectué en 2020, qui s'est borné à une plantation par le conseil municipal des enfants.

En mai 2021, Mme Bérangère Abba, secrétaire d'Etat chargée de la biodiversité, est venue visiter le dispositif de protection des sites de nidification du gravelot à collier interrompu.

La fréquentation du massif et des plages qu'il encadre continue à croître, avec une progression évaluée à + 9 % de 2019 à 2020 pour atteindre 1,8 millions de visiteurs, principalement vers les plages océanes de La Teste et de Lège, en premier lieu le Grand Crohot.

Le comportement du public change, et l'année 2020 en a été l'illustration, avec des pratiques peu souhaitables, camping sauvage, bivouacs, intrusion de véhicules tout terrain, quads, motos jusque sur les plages. En même temps, la saison s'élargit et ce nouveau public est moins enclin à respecter les règles.

Le Conseil régional a confirmé son apport financier à la forêt d'exception pour la mettre en

valeur, tout d'abord sur les sites d'accueil existants à la Salie et au Petit Piquey. Une réflexion est ouverte sur l'évolution de l'accueil ONF à Curepipe. L'appel d'offres lancé par la Région a malheureusement été déclaré infructueux, il sera renouvelé en 2022.

Le devenir du cippe consacré à la mémoire de Brémontier, implanté à proximité de l'ancien hôpital Jean Hameau, a été évoqué. L'ADPPM a renouvelé sa proposition de le déplacer à un endroit plus attractif et plus fréquenté, comme le quartier de la Chapelle Forestière, ce qui aurait un sens puisque c'est aussi le site d'une des premières tentatives de boisement entreprises par Brémontier.

Biodiversité

Le travail scientifique d'inventaire de la biodiversité sur la forêt arrière dunaire a pu être maintenu à hauteur de la moitié de l'intention initiale. Outre la végétation, ces études touchent, toujours en cours, l'avifaune, l'herpétofaune, les amphibiens et les chiroptères.

Des travaux sont conduits : création de mares, gîtes pour le lézard ocellé, nichoirs pour l'avifaune et les chiroptères...

Des essais, baptisés forêts d'avenir, d'évolution des essences sont entrepris pour tirer les conséquences du changement climatique. Une espèce méditerranéenne, le pin brutia, appelé aussi pin de calabre ou pin de Turquie, est testée.

Risques

Un chantier est ouvert sur la question des risques, comme le recul du trait de côte (deux épisodes mesurés en 2020 à 38 m puis 25 m à la plage de la Lagune).

La menace incendie fait l'objet d'un programme pilote européen Interreg, baptisé Formanrisk. Une cartographie des obligations légales de débroussaillage a été entreprise.

Le danger représenté par les incendies évolue à la mesure des changements dans le comportement du public, présent dans des lieux jusque-là peu fréquentés, et en toute saison. La vulnérabilité n'est plus seulement écologique mais aussi socio-économique, ce qui doit conduire à concevoir et faire évoluer à moyen terme l'accueil et l'encadrement de ce public si nombreux et renouvelé.

Forêt d'exception : où en est on ? - Thierry Lataste

DE NOUVEAUX CHANTIERS ONT ÉTÉ IDENTIFIÉS.

Plusieurs des acteurs en responsabilité sur le bassin d'Arcachon – le parc naturel marin, le syndicat mixte de la grande dune du Pyla, le groupement d'intérêt public (GIP) littoral (compétent de la Pointe de Grave à la frontière espagnole), l'Office National des Forêts - ont en commun de ressentir le besoin de disposer de données fiables, partagées, renouvelées sur la fréquentation et l'évolution de ses caractéristiques. Jusqu'à présent, les initiatives ont été désordonnées et inabouties. La perspective d'un observatoire de la fréquentation a été retenue mais n'a pas trouvé à ce jour de financement.

Seconde priorité, faire évoluer, à la mesure de la pression démographique et touristique, la gestion forestière et paysagère. La méthode

consisterait à identifier un professionnel qui formule une intention et une méthode pour renouveler les pratiques de coupe et pour s'adapter au caractère désormais périurbain du massif.

Enfin, ces deux années ont été consacrées à préparer le terme du contrat de projet, à travers lequel sont assurés les financements consacrés à la forêt d'exception, et à élaborer le suivant. Le label « forêt d'exception » quant à lui, accordé en 2018 pour cinq ans, viendra à échéance en 2023 et devra être renouvelé. Il convient de se préparer à dresser un bilan partagé de la reconnaissance comme forêt d'exception et à bâtir un programme d'action pour la période qui s'ouvrira alors.

L'ADPPM, pour sa part, qui porte depuis 1969 le concept de ville sous les pins, accompagnera par sa participation au comité de pilotage et encouragera l'ambition de voir ces massifs demeurer une forêt d'exception, label de qualité, d'exemplarité et de bonne gestion, durable et concertée.

Des nouvelles de l'ONF

Sapins de Noël

Nous avons attiré votre attention dans notre Gazette de cet hiver sur l'opération ONF qui consiste à collecter les sapins de Noël pour les utiliser en brise-vent sur les plages océanes, luttant ainsi contre l'érosion éolienne.

Cette technique utilisée depuis le 18^e siècle a montré son efficacité notamment dans les opérations de stabilisation au sud de la Dune du Pilat.

Cette année, les opérations de remise en place ont été réalisées par des classes de CM1 et CM2. La saison ayant été clémente, les branchages ne sont pas encore complètement recouverts, et attendent de pied ferme. L'opération sera reconduite en janvier 2023.

Des nouvelles du gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus Linnaeus*)

1% de la population nationale de ce petit oiseau discret niche sur le Bassin, et en 2021 les gravelots ont été suivis par le PNM en partenariat avec d'autres acteurs comme l'ONF.

Les nids ont été dénombrés et observés : des pièges-photos permettant d'améliorer les connaissances de la biologie de cet oiseau ont été mis en place. Protégés par des dispositifs adaptés, des enclos et même des cages anti-prédateurs, les nids ont connu un succès à la reproduction honorable. Une campagne de communication vers le public et les clubs de surf a été entreprise.

En 2022, comme les années passées, ces petits oiseaux ont choisi le haut de plage de la Salie pour faire leurs nids à même le sable. Des enclos temporaires de protection ont été mis en place, sous la houlette de l'ONF avec Cédric Bouchet. Un rappel des bonnes règles pour la protection des oiseaux du littoral a été publié par l'ONF, l'OFB et leurs partenaires (lire ci-dessous).



OPÉRATION LITTORAL 2022
« ATTENTION, ON MARCHE SUR DES ŒUFS ! »

Pour la 3^{ème} année consécutive, de nombreux acteurs de la protection de la nature lancent une campagne nationale pour préserver les espèces sauvages qui peuplent nos plages.

Le Conservatoire du littoral, l'Office français de la biodiversité, l'Office national des forêts, la LPO, Rivières de France, associés à de nombreuses associations et gestionnaires de sites, appellent à la vigilance ! L'opération « Attention, on marche sur des œufs ! » vise à sensibiliser les usagers du littoral et les gestionnaires de plages au respect de la faune sauvage qui partage ces espaces souvent touristiques et fréquentés.

En ce début de printemps, les Gravelots à collier interrompu, Grands gravelots, Sternes naines et autres oiseaux du bord de mer débutent leur période de reproduction en France métropolitaine. En Outre-mer, les tortues marines et de nombreuses espèces d'oiseaux de mer pondent également sur les plages.

En 2021, l'opération « Attention, on marche sur des œufs » a permis l'envoi de plusieurs centaines de poussins, qui n'auraient pas survécu sans les interventions équipes locales. En informant le public, en alertant les services responsables de l'entretien des plages, en identifiant voire en isolant les nids par un balisage à caractère pédagogique, il a été possible d'épargner la biodiversité littorale menacée. Cette année, le repérage des installations d'oiseaux a débuté et, en lien avec les collectivités, des équipes d'animateurs vont de nouveau sensibiliser le public afin d'anticiper les impacts de la fréquentation des sites naturels du littoral.

La préservation des espèces sauvages nichant sur les plages est conditionnée par la cohabitation sereine avec les activités humaines. Les chiens non tenus en laisse et les véhicules à assistance électrique constituent par exemple de véritables fléaux.

Les attitudes à adopter pour réduire votre impact et sauver les poussins :

- vérifiez que l'accès au site du littoral où vous souhaitez vous rendre est autorisé
- restez sur les sentiers balisés
- tenez strictement votre chien en laisse
- évitez de fréquenter les hauts de plage, les dunes de sable ou végétalisées en arrière-littoral
- si vous voyez un oiseau posé au sol qui vous semble blessé ou pousse des cris répétés, éloignez-vous au plus vite
- évitez les zones balisées avec une signalétique propre à l'opération.
- ramassez les déchets

Des nouvelles de l'ONF - Chênes-lièges et autres espèces

Vous avez peut-être été surpris comme l'ADPPM de découvrir que l'ONF, avec l'aide du service environnement de la mairie de La Teste de Buch, avait proposé à des volontaires de mettre en place des chênes lièges (*Quercus suber*) le long de la RD 218, non loin du wharf.

Fabrice Carré, en charge de l'opération, nous explique que cette opération de reboisement artificiel n'a lieu qu'en cas d'échec de la régénération naturelle :

« Cette petite plantation a été faite en marge de gros chantiers réalisés cette année où, bénéficiant de crédits dans la cadre de la déclinaison forestière du plan de relance, nous sommes intervenus sur plus de 80 hectares et 6 parcelles forestières différentes.

Le choix a été fait de maintenir notre essence dominante qu'est le pin maritime, mais d'introduire aussi sur un quart de la surface plantée du chêne-liège. Celui-ci est naturellement présent à différents endroits de la forêt domaniale de La Teste. Il présente plusieurs avantages.

On évite de maintenir des peuplements monospécifiques (c'est-à-dire constitués d'une essence unique) et on met du feuillu en mélange avec du résineux.

Il s'intègre pleinement dans nos réflexions de migration assistée d'essences à caractère plus méditerranéen du fait du changement climatique.

D'ailleurs, une autre essence a également été introduite sur 8,59 hectares : du pin brutia, qui est un pin d'Alep (lire dans la GP 46). En l'occurrence, c'est une origine turque qui a été choisie.

On espère bien à terme pouvoir faire du démasclage (c'est-à-dire lever du liège), qui est une activité plutôt réservée actuellement aux suberaies (forêt de chêne-liège) du midi, mais qui se pratique tout de même dans le sud des Landes.

L'implantation des chênes en pourtour des parcelles pourra

servir de protection en cas de départ de feu (c'est une essence qui brûle très mal...) mais aussi d'écran par rapport aux pontes de la chenille processionnaire du pin, qui a plutôt tendance à choisir les pins de lisière.

Vous constatez que tout cela a été mûrement réfléchi !

Je ne vous cache pas que pour l'instant l'inquiétude par rapport à la reprise des plants est forte car même si c'est une essence rustique, il va bien falloir qu'à un moment il pleuve un peu... »

Comme on le voit, l'ONF vit une période de remise en question de ses pratiques forestières. Autre exemple : parmi les chantiers de reboisement réalisés, une parcelle avait été retenue sur la forêt domaniale de La Teste pour faire partie d'un lot expérimental. Cela, afin de tester différentes pratiques :

- plusieurs façons de préparer le sol avant la plantation,
- utilisation de plants différents
- réalisation d'un semis en ligne (enfouir de la graine).

Une autre expérimentation a été faite dans le cadre d'une coopération avec des forestiers et scientifiques européens (principalement espagnols et portugais) pour planter des pins maritimes d'origines différentes (Maroc, Corse, Espagne, Portugal...).

Fabrice Carré : « Toutes ces démarches s'inscrivent comme la concrétisation des réflexions menées pour régénérer nos peuplements dans ce contexte compliqué : problèmes sanitaires constatés sur

plusieurs essences au niveau national, difficultés croissantes à réussir les régénérations naturelles, intérêt que porte de plus en plus la société sur nos pratiques (l'ADPPM en est d'ailleurs un peu l'illustration !), enjeu réel que constitue le maintien d'espaces boisés qui contribuent à la fois à remplir des fonctions de production de bois, de protection des milieux, ainsi que d'accueil du public.

Sur ce dernier point, nos forêts domaniales littorales sont le parfait exemple de la multifonctionnalité des forêts. »





En forêt usagère

Nous avons parlé à diverses reprises dans la Gazette du statut particulier de la Forêt Usagère de la Teste de Buch. Sur 3650 ha, de la Grande Dune au lac de Cazaux, elle préserve depuis 2000 ans un paysage vallonné à la végétation abondante et variée. Elle est protégée à ce titre par plusieurs dispositions : zone Natura 2000, espace boisé classé à conserver, site inscrit et ZNIEFF.

Privée à 80%, elle est en France « la seule forêt privée grevée de droits d'usage fondés en titre par une série de « baillettes et transactions » remontant, pour les plus anciennes, au début du XV^{ème} siècle ».

C'est ainsi que les Testerins, avec quelques Arcachonnais et Ferret-Capiens, dits « usagers », sont autorisés à perpétuité à y **prélever bois de construction et bois de chauffage**, et bénéficient des droits de pacage et de glandage, fort appréciés. Les propriétaires, quant à eux, y prélevaient la résine : cette situation assurait un minimum d'entretien aux chemins et aux sous-bois. Mais la fin du gemmage dans les années 70 a interrompu ces opérations.

L'avis favorable obtenu fin 2020 par l'un de ces propriétaires sur un plan simple de gestion (PSG), déposé auprès du centre régional de la propriété forestière (CRPF) de Nouvelle Aquitaine, a déclenché de vives réactions des usagers, représentés par l'ADDUFU.

Une mission interministérielle, diligentée pour apaiser les tensions, a rendu en janvier 2022 un épais rapport, et formulé sept propositions.

Tout en reconnaissant le caractère exceptionnel de la forêt usagère, et le fait que le droit d'usage est fondé en titre, sans contradiction avec le code forestier, le rapport signale plusieurs problèmes soulevés par cette situation particulière.

Ainsi le statut de propriétaire est peu enviable : il n'a pas le droit de couper le bois à des fins commerciales sans l'accord des syndicats des usagers, et est assujéti aux charges qui pèsent sur tous les propriétaires fonciers. Il est impossible aujourd'hui aux propriétaires de racheter le droit d'usage auprès

des usagers (opération dite « cantonnement »).

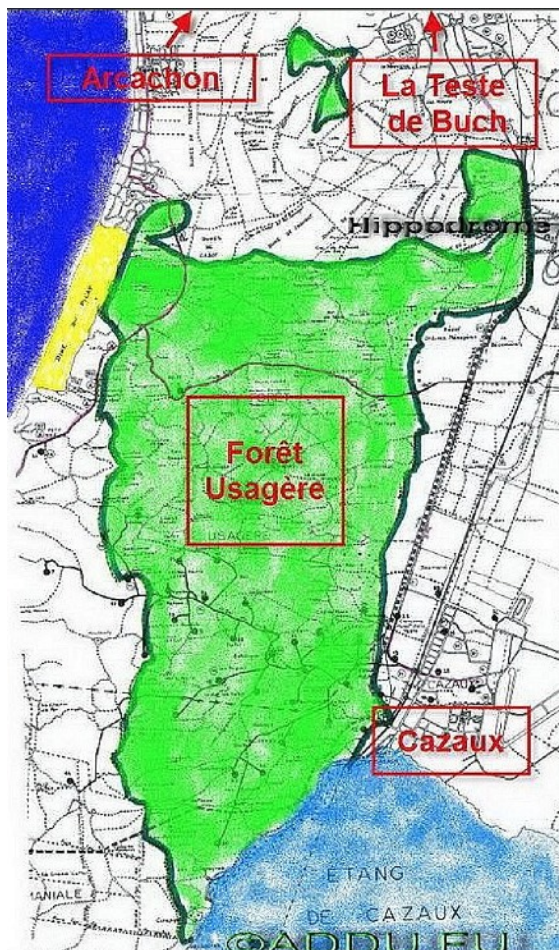
D'autre part, la forêt usagère est composée de zones distinctes et différentes, et insuffisamment étudiée.

L'absence d'entretien des chemins et sous-bois rend les travaux liés à la DFCI (Défense Forestière contre l'Incendie) difficiles, et le passage des véhicules en cas de besoin n'est pas assuré.

L'absence d'un document de gestion élaboré par les syndicats des usagers et des propriétaires rend la programmation de l'entretien et des coupes très compliquée.

Si le règlement du PLU de la commune de la Teste de Buch a bien interdit toute construction en forêt usagère et limite la reconstruction des cabanes de résinier à celles dont il subsiste des vestiges, la forte pression immobilière locale a mené à l'aménagement de certaines cabanes en résidences secondaires, à leur extension sans autorisation, voire dans un cas à l'installation d'un Algeco illégal....

Tous ces développements ont conduit à une situation où les prélèvements sont insuffisants pour permettre la régénération naturelle de cette pineraie-chênaie séculaire. La question est de savoir si l'on veut la perpétuer, ou la laisser évoluer en une zone protégée impénétrable.



La mission conclut donc à la nécessité pour toutes les parties de s'entendre sur un certain nombre de points à arbitrer. Parmi eux, le choix d'un organe de gouvernance collégial, la mise au point d'un plan de gestion reposant sur une étude approfondie du site, la définition des modalités de coupe et de sciage, l'entretien des chemins et la surveillance de la forêt...

Comme le conclut l'étude, il faut « élaborer une nouvelle transaction en valorisant les réflexions conduites sur le sujet au cours des décennies passées afin d'assurer l'avenir de la FU en cohérence avec des objectifs de gestion partagés par tous. »

Une adaptation des baillettes et transactions au contexte socio-économique actuel, comme il y en a eu de nombreuses par le passé, s'impose.

Le plan d'eau

LA DEFENSE DES PLAGES DU PYLA (Documentation : SIBA et Cabinet ARTELIA (ex SOGREAH))

Lionel Lemaire

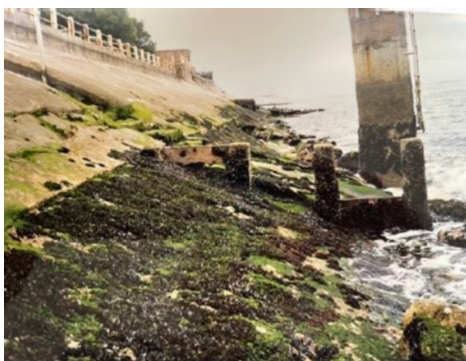
Le « Grand Projet »

2002 : 20 ans déjà que les responsables politiques et associatifs décidaient de réagir contre la disparition des plages du Pyla. Le slogan largement partagé était alors « La Teste, la plus grande commune avec les plus petites plages du littoral Atlantique ! ». Plus exactement, touristes et locaux se retrouvaient au Petit Nice et à la Salie...

C'est alors qu'un effort colossal a été entrepris, puis poursuivi à un rythme biennal, pour reconstituer les plages du Pyla au niveau des décennies passées. Ainsi depuis 20 ans ce sont plus de 2,5 millions de m³ de sable qui ont été déplacés afin de stabiliser le littoral depuis la Corniche jusqu'au nord Pyla, soit 3 300 mètres environ, cela eu égard au recul continu de la Dune (jusqu'à 200 mètres dans sa partie centrale depuis la dernière guerre), qui alimentait jadis nos plages grâce au courant de flot.

La zone de prélèvement du sable se situe sur le flanc EST du Banc de Bernet qui s'étend sur plusieurs dizaines d'hectares face au Pyla. Les dernières mesures précises réalisées en 2015 après une douzaine d'années de prélèvements ont permis de constater un amaigrissement minime du flanc Est dragué, contrastant avec une forte érosion naturelle de flanc Ouest non dragué. La conclusion rassurante de l'époque était que « les pertes constatées sur le Banc de Bernet étaient faibles à l'échelle du stock sédimentaire en place. Le chenal de flot apparaît comme plus éloigné à cet endroit par rapport à la côte. »

La zone de rechargement par contre a été considérablement modifiée par les apports massifs de sable, comme il ressort des dernières mesures du SIBA en mars 2022 après le dépôt de 170 000 m³ en février.



L'estran (la plage avec son prolongement à faible pente) s'étend au Pyla depuis les perrés jusqu'au chenal de flot caractérisé par des profondeurs de 8 à 14 m environ du nord au sud. Celui-ci tire son nom d'une prépondérance des courants à marée montante par rapport à ceux observés à marée descendante. En conséquence des opérations de réensablement des plages, on estime que la pente moyenne de l'estran a pu être stabilisée à un niveau de 5 % tandis que le talus du chenal était maintenu à 15 %.

Le bilan des opérations de réensablement doit naturellement prendre en compte les pertes. Les experts du Cabinet ARTELIA évaluaient la perte nette de sable durant la première décennie de réensablement à environ 1 million de mètres cubes. Une grossière approximation à ce jour laisserait un solde positif de sable un peu inférieur au million de mètres cubes grâce aux rechargements réguliers et répartis. Une campagne de mesures prévue avant 2026 permettra de préciser cet ordre de grandeur encourageant.

Érosion

Il apparaît que l'érosion du littoral du Pyla procède de deux phénomènes :

Le **courant de flot**, maximum à la pleine mer par coefficient supérieur à 100, dépasse alors le mètre/seconde (3,6 km/h) durant une dizaine d'heures à chaque marée.

La **houle** par contre est des plus variables. En l'absence de mesures à l'intérieur du Bassin, seules les données de la bouée de Cap Ferret peuvent être citées : on estime que la hauteur moyenne de houle y est de 2 m avec des dépassements de 4 m durant une vingtaine de jours par an.



Bien évidemment ces deux phénomènes peuvent se cumuler, voire s'enchaîner en s'amplifiant comme durant l'hiver 2013/2014 (26 jours).

Heureusement, dans la zone de rechargement des plages du Pyla, seules des houles résiduelles sont observées avec des hauteurs dépassant rarement le mètre, y compris l'effet des vents, tout au moins jusqu'à 20 m/seconde.

Par contre l'action des tempêtes échappe à toute statistique. On sait que celles-ci n'ont un effet dévastateur sur les plages que lorsque plusieurs conditions sont réunies : fort coefficient de marée, heures proches de la pleine mer, orientation des vents relativement perpendiculaire à la côte. Ces conditions ne sont en fait que rarement remplies simultanément.

Et demain ?

Sur le long terme la question de l'évolution du chenal du Pyla se pose pour l'avenir de la côte, déjà durement érodée au Petit Nice. Sur l'ensemble de la



zone rechargée depuis 20 ans, on a observé dans un premier temps un éloignement du talus du chenal de 10 à 20 mètres qui reste à confirmer.

D'autre part on constate que les effets des opérations de rechargement sur la courantologie du Bassin sont faibles, voire nuls.

Il en est heureusement de même pour la faune et la flore sous-marines. En effet les travaux conduits par le SIBA avec ARTELIA ont permis d'évaluer les incidences sur la conservation des espèces animales et végétales dans le plus grand détail : toutes les conclusions confirment que « les effets du projet en phase de travaux comme en phase d'exploitation sont nuls ».

C'est pourquoi une poursuite des opérations de rechargement des plages apparaît, en dépit de son coût, comme indispensable et de surcroît comme optimum sous sa forme et sa périodicité actuelles.

Lionel Lemaire

Sur nos plages

Ensablement biennal

La drague Côte de Bretagne a passé en février 2022 deux semaines à recharger en sable les plages du Pyla. Cette opération a lieu tous les deux ans, les années paires, et doit être terminée avant le 1er mars, date canonique de l'entrée des seiches dans le Bassin.

Ce sont 150 000 m³ de sable qui ont été projetés par la méthode dite de « l'arc en ciel » sur les plages du Pyla, de la Corniche aux Vendangeurs.

Ces opérations ont lieu de façon régulière depuis 2003, date où a eu lieu le « grand réensablement » sur les plages du Pyla, alors cruellement mises à nu par l'érosion maritime (lire par ailleurs).

Mise en place à l'initiative des propriétaires riverains et en partie financée par eux, cette opération s'accompagnait d'un calendrier



d'entretien biennal, toutes les années paires.

Le sable a été prélevé sur le flanc est du Banc du Bernet.

Les chercheurs de la Station Marine d'Arcachon sont chargés du suivi de l'opération, et prélèvent avant et après l'ensablement des échantillons pour en mesurer l'impact sur la flore et la faune benthiques.

Dans ces zones peu peuplées où le sable est essentiellement mouvant, les espèces déplacées regagnent leurs habitats rapidement.

Le SIBA (Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon) est maître d'oeuvre de l'opération, dont le coût se monte à 450 000 €.

Par chance cette année, les tempêtes de printemps ont épargné nos côtes, et le sable a bien tenu, permettant de larges espaces pour piques-niques et bains de soleil.

Jetée du Moulleau

L'opération laissait toutefois un vide fâcheux entre l'avenue des Vendangeurs et l'avenue Risque-Tout, où la plage avait été dégarnie par les tempêtes. Riverains et utilisateurs de cette plage s'en sont émus et ont alerté la mairie et le SIBA.

L'autre opération régulière d'ensablement, liée au dégagement de la jetée du Moulleau, a permis de pallier cette insuffisance. Environ 20 000 m³ de sable ont été prélevés par la drague du SIBA au pied de la jetée, pour un budget de 250 000€. Cet apport, qui les deux dernières années avait été attribué à la plage des Arbousiers, a servi en 2022 à l'entretien des plages du Nord Pyla, et l'opération achevée en mai a permis d'en reconstituer le profil.

À noter que l'autorisation de pratiquer cette opération annuelle, délivrée par la DDTM et valable dix ans, expirait fin mai 2022, ce qui a obligé à hâter l'opération qui s'étend en général jusqu'au mois de juin.

Le dossier de demande d'autorisation pour les dix années à venir a été expédié par le SIBA aux autorités compétentes. Cette procédure complexe s'achève par une enquête publique, à laquelle il est important de participer pour appuyer la demande et ne pas laisser le champ libre aux opposants pour qui toute opération d'ensablement est à proscrire.

Nous vous tiendrons

informés de la date de cette enquête publique.

Nettoyage des plages

Le bon niveau de sable après entretien a recouvert la plus grande partie des gravats et restes d'épis habituellement apparents sur nos plages, sécurité accrue pour les promeneurs et les bateaux. Une exception en bas de plage au droit d'un perré récemment refait....

Par ailleurs la plage est régulièrement nettoyée par les marées, et n'a pas besoin des services de la cribleuse.

Des poubelles sont disponibles à l'entrée des plages pour tous les déchets.

Chiens

L'interdiction pour les chiens d'évoluer sur la plage est bafouée journellement. À quand une signalisation bien visible, une surveillance régulière, et des amendes dissuasives ?

Musique

Aux temps lointains des transistors, leur interdiction sur la plage figurait sur les panneaux à l'entrée des plages ; puis la vogue des baladeurs et des écouteurs les avait fait disparaître. Les voilà qui reparaissent du fait de groupes diffusant de la musique amplifiée sur la plage. Ne serait-il pas temps de remettre en vigueur leur interdiction ?

Contribution de l'ADPPM à la réflexion sur l'avenir du Banc d'Arguin

La note suivante a été communiquée aux autorités en janvier 2022. Elle résume notre position sur le Banc d'Arguin.

Suite à l'avis défavorable du PNM en date du 3/12/21 concernant le projet de plan de gestion de la Réserve d'Arguin, monsieur le Sous-Préfet d'Arcachon a souhaité reprendre la concertation avec les différents acteurs concernés.

Fondée en 1969, l'ADPPM, forte de mille adhérents pylatais, souhaite proposer les éléments de réflexion suivants.

La Réserve d'Arguin a été créée en 1972 pour protéger la colonie de sternes caugeks qui en avait fait un lieu de nidification privilégié. Le gestionnaire en est depuis l'origine l'association SEPANSO (Société pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la nature dans le Sud-Ouest) qui s'est créée pour assurer la gestion de cette réserve.

Les 166 Réserves Naturelles Nationales (dont 16 ultramarines) ont toutes pour objet la protection de la nature (dont la flore et la faune). En revanche, la présence humaine est très variable dans ces réserves : y coexistent notamment propriétés privées, habitations, et activités économiques, comme l'agriculture ou le tourisme.

La réserve d'Arguin couvre 4300 ha, dont seulement 200 ha de terre émergée à marée haute par grandes marées. La forme et l'étendue du banc fluctuent : à court terme en fonction de marées, et à long terme en fonction des courants déplaçant le sable dans l'océan et le Bassin d'Arcachon.

Si le banc d'Arguin est inhabité, les humains le fréquentent depuis son origine. Situé au milieu de l'accès maritime du Bassin, il a toujours constitué une zone de pêche et un abri côtier. L'ostréiculture y est présente depuis plus d'un demi-siècle. La chasse, qui s'y est pratiquée jusqu'au milieu du 20ème siècle, a laissé place aux promenades et excursions. Le Banc d'Arguin est devenu un des emblèmes touristiques du Bassin d'Arcachon, aux côtés de la Grande Dune et de l'Ile aux Oiseaux.

Il est très accessible depuis tout le Bassin d'Arcachon qui compte près de 200 000 habitants hors saison et 3 à 4 fois plus en été. La Réserve Naturelle Nationale est limitrophe de la station balnéaire de Pyla sur Mer sur 2 km. Les visiteurs viennent sur leurs propres embarcations, par les navettes de l'UBA (Union des Bateliers Arcachonnais), et plus récemment en bateaux-taxis. Mais ils peuvent même y accéder en dériveur léger ou en paddle.

En dehors des zostères naines, la flore y est banale : c'est celle qu'on trouve sur les 200 km de dunes littorales de la pointe du Médoc au Pays Basque.

Contribution de l'ADPPM à la réflexion sur l'avenir du Banc d'Arguin (suite)

Si la faune aquatique qui circule entre Bassin et Océan n'est pas spécifique, la Réserve présente un certain intérêt pour l'avifaune. Le site constitue une halte migratoire de l'automne au printemps, et entre avril et mi-juillet une aire de reproduction pour la sterne caugék (jusqu'en 2019), pour le gravelot à collier interrompu et l'huitrier pie, et surtout aujourd'hui pour plusieurs espèces de goélands (goélands argentés, marins, bruns, leucophées).

Ces dernières années, les sternes ont délaissé Arguin au profit notamment de Noirmoutiers ou de la Bretagne, en raison des prédateurs qu'elles subissaient de la part des milans noirs et de ces goélands. Ceux-ci y ont élu domicile en nombre croissant depuis l'extension des ZPI (zones de protection intégrale), qui sont passées de 20 ha en 2007 à 200 ha en 2020. Il n'est pas exclu d'y voir une relation de causalité : la présence humaine est interdite dans les ZPI et les goélands, contrairement aux sternes, n'apprécient pas la cohabitation sur leur lieu de reproduction.

Notons que, du fait du vent moyen plus fort, les conditions météorologiques sont moins favorables pour les gravelots et les huitriers pie à Arguin que dans les cordons dunaires littoraux, où ils trouvent des refuges plus sûrs.

La Réserve a bénéficié d'un premier décret en 1986, puis du décret de 2017. Jusqu'à la promulgation de ce décret et des différents arrêtés qui en découlent, on assistait à un partage pacifique et à une cohabitation paisible entre les trois usages : la protection de l'avifaune, la fréquentation humaine et l'ostréiculture, même si cette dernière s'était développée considérablement (s'étendant sur 90 ha) alors que le décret de 86 n'autorisait que 5 ha.

Le décret de 2017 peut être vu comme une réaction à la vogue croissante du Bassin d'Arcachon, devenu une destination touristique très prisée. Il s'agissait, du point de vue du gestionnaire de la réserve, de mettre fin à « une surfréquentation humaine mettant en péril la biodiversité », sans qu'aucune étude sérieuse de fréquentation ou d'impact de la présence humaine n'ait été réalisée.

Notons que, parallèlement à son intérêt touristique, le Banc d'Arguin pourrait présenter un intérêt pédagogique indiscutable pour ses qualités géomorphologiques, et l'accessibilité de sa faune et de sa flore. Cependant, contrairement par exemple à ce qui se passe dans la Réserve Ornithologique du Teich ou au Domaine de Certes, la pédagogie a été délaissée par la SEPANSO au profit des actions de répression sanctionnant les contrevenants aux règles édictées depuis le décret de 2017 : stationnement illégal, utilisation de matériel prohibé comme les

tables pliantes ou les parasols, interdiction de l'échouage des kayaks et dériveurs, etc....

L'avis négatif du PNM se situe dans ce contexte délétère, qui a vu le fossé se creuser entre la SEPANSO d'une part et les organes de représentation du Bassin d'autre part (élus, professionnels, usagers).

La situation actuelle constitue une opportunité pour retrouver une gouvernance constructive et pacifiée autour du PNM et des services de l'Etat. De création récente, le PNM bénéficie en effet désormais d'une légitimité bien établie, notamment auprès des ostréiculteurs. Rappelons à cet égard que c'était la présence ostréicole non maîtrisée qui a posé problème avec le décret de 86.

On peut s'attendre à une forte opposition de la SEPANSO à cette politique de partage car l'existence même de cette structure est intimement liée à la gestion de la Réserve d'Arguin. À ce propos, on peut se référer aux récentes déclarations de son nouveau directeur Xavier Chevillot (SO, 4 janvier) : « notre rôle, en tant que gestionnaire, n'est pas de trouver un consensus » ou encore s'agissant de l'avis du PNM « L'Etat a demandé cet avis au PNM sans y être obligé ... À l'issue des débats, il y eut un vote contre l'avis réservé, une sorte de fronde. »

Notons enfin que la sensibilité conservationniste intransigente est largement représentée au sein du Comité Consultatif et du Conseil Scientifique de la RNN, alors que le Conseil de Gestion du PNM est représentatif de la diversité des intérêts et des opinions.

Les Pylatais, comme tous les habitants du Bassin sont très soucieux de leur environnement et de sa défense, comme en témoigne le fait que presque mille d'entre eux adhèrent à l'ADPPM.

Dans ce contexte, l'ADPPM se tient à la disposition de l'Etat pour proposer des actions concrètes pour rétablir un partage entre les différents usages dans le respect de la protection de l'environnement.

Nous proposons :

La limitation des ZPI aux zones présentant un véritable intérêt floristique, et/ou aux zones de nidification des sternes, s'ils reviennent un jour,

La fin des zones de mouillages, et le retour au mouillage autorisé sous la responsabilité du chef de bord,

La libre circulation sur toute la périphérie des bancs de sable, même à marée haute.

Au banc d'Arguin, rien de nouveau...

Nous vous avons exposé dans notre Gazette n° 47 les aléas rencontrés par le nouveau Plan de Gestion de la RNN. Attendue depuis 2006, la version 2021-2030 de ce document essentiel, présentée au Conseil de Gestion du PNM pour approbation, s'est vu retoquée, de façon inédite. Ce document de 310 pages, fort touffu, n'était parvenu aux membres du Conseil de Gestion que peu de temps avant la réunion, et il n'avait pas été examiné par le Bureau. Par ailleurs, en dehors de toute évaluation des méthodes et des résultats du gestionnaire, la SEPANSO, le document défendait le caractère punitif de sa gestion et ne proposait pas autre chose que d'aggraver encore les difficultés d'accès, proposant entre autres

de tester des mesures à mettre en place pour améliorer la quiétude du site :

L'interdiction des jets ski dans la réserve ;

L'instauration d'une journée de quiétude des ilots par semaine de mi-mai à mi-septembre : interdiction de débarquement et de mouillage, interdiction de la navigation à moins de 300 m des bancs émergés ;

La mise en place de mesures visant à limiter la fréquentation de la plaisance (corps morts limités, carte d'accès à la réserve, ...) ;

La priorisation de l'accès à la réserve en fonction de la « propreté » du mode de propulsion.

Une mouture plus abordable du document fut proposée au début de l'année 2022, sans que la philosophie générale ait changé.

Depuis, silence radio ; on note cependant que le conservateur Christophe Le Noc a quitté ses fonctions et a été remplacé par Benoit Dumeau, ancien du PNM où il assurait les fonctions de chef de l'unité « Écosystèmes marins ».

Entretemps les arrêtés préfectoraux définissant les ZPI et les zones de mouillages ont été signés par la préfecture.

Les ZPI conservent la même extension, avec des variations minimales. C'est une portion considérable des 189 ha émergés à marée haute qui est interdite. Ces grandes zones désertées, autrefois dédiées à la nidification des sternes caugeks, n'abritent plus aujourd'hui que des couples de goélands.

Pour la quatrième année consécutive, en 2022, les

sternes ont boudé la RNN, malgré les efforts faits pour les y attirer (lire par ailleurs). En 2021, 649 couples de goélands, l'immense majorité constituée de goélands bruns, ornithophages et charognards, étaient établis à Arguin : voir

<https://www.gironde.gouv.fr/index.php/content/download/61127/407962/file/Projet+Rapport+activités+2021.pdf>

En juin 2022, plus de 500 sont dénombrés. Aux dernières nouvelles, cependant, plus de 300 poussins de goélands étaient morts de déshydratation suite aux canicules du mois de juin...

Le nombre de nids de limicoles nicheurs (gravelots à collier interrompu et huitriers pie) a été en 2021 en légère augmentation. Mais des calculs savants sont nécessaires pour déterminer le nombre de jeunes à l'envol : entre 0 et 3 pour le gravelot, entre 10 et 17 pour l'huitrier-pie. Notons que ces oiseaux subissent également les prédateurs des goélands, ainsi que celles des corneilles.

On a pu observer une vingtaine de dauphins échoués sur la Réserve au cours de l'année, ainsi qu'une tortue-luth.

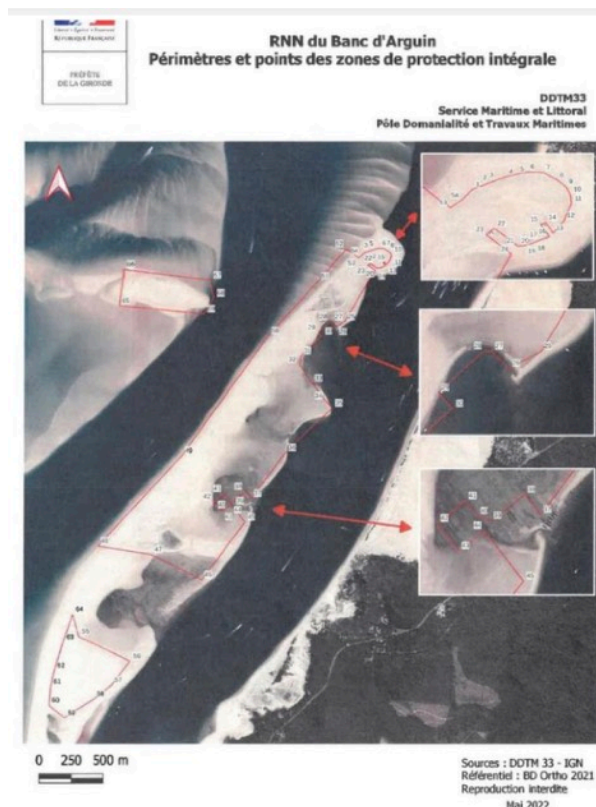
Les zones de mouillage

Elles sont cette année assez similaires à ce qu'elles étaient l'an dernier.

Une nouveauté de taille cependant : entre novembre et mars, **le mouillage sera interdit** sur tout le Banc d'Arguin, en dehors de la conche. On ne voit pas bien la logique de cette mesure, en dehors de la saison de nidification des oiseaux.

Notons que les zones de mouillage sont placées au droit de l'étendue des ZPI : vous pouvez mouiller, mais non débarquer à marée haute, ni vous déplacer librement sur le banc de sable.

Lors de la réunion préparatoire, la demande des kayakistes qui souhaitent pouvoir débarquer sur les bancs de sable découverts à marée basse au nord du banc de sable a été rejetée, au motif avancé par la SNSM que « c'est trop dangereux ».





Au banc d'Arguin, rien de nouveau...

Le flanc ouest du banc d'Arguin, ainsi que le banc du Toulinguet tout entier, restent interdits.

Les zones de débarquement des passagers par les professionnels se

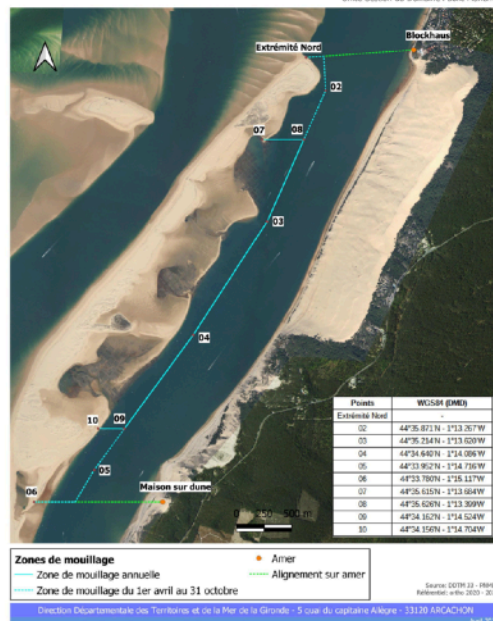
trouvent aux points 2, 10 et 6.

Les zones d'implantation ostréicole subissent quelques modifications, qui vont dans le sens d'une réduction des parcs. Il n'est pas question du nettoyage des parcs abandonnés sur le flanc ouest.

En résumé, la SEPANSO persiste et signe...

PREFÈTE
DE LA GIRONDE

Zones de mouillage du banc d'Arguin
Annexe à l'arrêté
Coordonnées WGS84 (DMD)
DOTM 33
Service de la Délégation à la Mer et au Littoral
Unité Gestion du Domaine Public Maritime



Des oiseaux et des hommes

Sternes

En 1966, pour la première fois, quelques centaines de couples de sternes caugeks atterrirent sur le Banc d'Arguin pour y pondre leurs oeufs.

À la sortie du Bassin d'Arcachon, face à la Grande Dune du Pilat, ce banc de sable était un lieu de pêche et de promenade bien connu des habitants comme des touristes : avec ses immenses plages de sable fin, ses dunes plantées de gourbet, ses vues imprenables sur l'océan comme sur la côte, c'était l'**incontournable rendez-vous** des familles d'Arcachon, de La Teste de Buch et du Pyla, du Cap Ferret et du Nord Bassin. Les plus audacieux y passaient une nuit, échoués sur les plages ou au mouillage dans l'une des conches qui se développaient l'une après l'autre vers le sud.

La sterne caugek (*Thalasseus sandvicensis*) est un oiseau grégaire qui vit en colonies compactes sur les îlots, les dunes et les plages. Migratrice, largement présente en Europe et en Amérique, elle hiverne (pour les groupes qui nous intéressent) sur les côtes occidentales d'Afrique, et vient nicher au printemps dans plusieurs sites le long des côtes atlantiques,



avant d'en repartir au mois de juillet. Elle se nourrit de poissons : anchois, sardines et langons.

Il arriva un jour au banc d'Arguin dans les premières années de la colonie que des touristes iconoclastes, en ces temps où la protection de la nature balbutiait, **se battirent à coups d'oeufs de sternes**. L'incident, répercuté à grand bruit dans la presse locale, fut à l'origine d'une levée de bouclier en faveur de la protection de ces oiseaux, qui en 1969 mena à la création de la SEPANSO (Société

pour l'Étude et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest) et en 1972 au **classement du Banc d'Arguin comme Réserve Naturelle Nationale**.

Un premier décret parut en 1986, créant pour les oiseaux nicheurs des zones de protection intégrales. Arguin était alors devenu le principal lieu de reproduction pour les sternes de la façade atlantique : entre 1982 et 2004, environ 4 000 couples venaient s'y reproduire chaque année. Cette installation faisait suite à l'**abandon successif** de sites en Hollande, en Grande-Bretagne, en Irlande et en Bretagne, pour différentes raisons qu'il n'est pas toujours facile d'établir : pollution, prédateurs, changement de la ressource alimentaire, et dérangements divers.



Des oiseaux et des hommes

Sternes et plaisanciers **cohabitèrent harmonieusement** durant de longues années. La sterne semblait peu troublée par la proximité des humains ; elle plongeait à quelques centimètres des nageurs, frôlait les bateaux, et installait ses poussins en groupes au bord de l'eau à marée basse, les déplaçant à peine lors du passage des promeneurs.

Dans ce contexte pourtant favorable, la SEPANSO et les autorités de tutelle crurent bon d'introduire un nouveau décret réglementant le site d'Arguin. Quoique **unanimentement rejeté** lors de l'enquête publique, vivement critiqué, et **source de désordres** et de manifestations, le décret prit effet en 2017. Il prévoyait en particulier une **extension considérable des ZPI**, dont la surface atteignit 167 ha dans la zone nord. Plus question de mouiller au droit de la réserve, d'observer le gracieux ballet aérien des sternes, ou les nurseries installées sur la plage, où les adultes venaient nourrir leurs poussins.

Milans noirs

Parallèlement, une autre évolution avait lieu, affectant les populations d'oiseaux du Bassin. En effet, au nord du Bassin, entre 1974 et 2007, **des millions de tonnes de déchets** ménagers et autres avaient été accumulés sur un terrain de 40 ha, le Centre d'Enfouissement Technique d'Audenge : une gigantesque décharge à ciel ouvert. Enfin fermée, elle fit l'objet d'importants travaux de réhabilitation, et accueille aujourd'hui des panneaux solaires.

Son exploitation cependant avait aussi fait des heureux : de nombreux oiseaux opportunistes venaient s'y nourrir, en particulier les milans noirs (*Milvus migrans*). Ce rapace migrant, protégé, privé de son garde manger, se mit en quête d'autres ressources alimentaires.

Dès 2014, **il prélevait dans la RNN quelque 100 poussins.**

Des mesures d'effarouchement furent tentées par les gardes de la Réserve, que l'on put voir agiter des pagaies à l'approche des rapaces ; les sternes quant à eux s'envolaient en masse en criant, espérant les intimider. Malgré cela, en 2018, le nombre de poussins enlevés atteignait 600.



Goélands

D'autres prédateurs lorgnaient du côté des sternes. Le goéland brun (*Larus fuscus*) et le goéland argenté (*Larus argentatus*), peu présents jusque là, et peut-être **attirés par les vastes espaces déserts** des nouvelles ZPI, se mirent à nidifier à Arguin. D'une quinzaine de couples en 2011, leur nombre atteignait 300 en 2019.

Opportuniste et débrouillard, le goéland est une constante sur nos côtes, avec là aussi des déplacements de population qui ont créé de tels désordres dans certaines villes côtières ou sur les sites de mytiliculture qu'il fallut mener localement des **campagnes d'éradication.**

Comme le milan noir, le goéland se mit à prélever dans la colonie de sternes des poussins (250 en 2018), et surtout des oeufs : 250 aussi en 2018.

En 2019, les sternes à leur arrivée au début du mois de mai furent accueillies par des goélands si agressifs qu'il leur fut impossible d'installer leurs nids et de pondre. Ils s'envolèrent vers d'autres cieux, délaissant Arguin pour la première fois depuis plus de cinquante ans. **Ils ne sont jamais revenus.**

Les ZPI, toujours clôturées, sont aujourd'hui des élevages de goélands : 427 couples en 2020, 554 en 2022...

Que sont les sternes devenues ?

Fort heureusement, cette espèce adaptable n'hésite pas à déménager quand les circonstances l'imposent. On les a vus abandonner un site par la faute d'un seul renard, ou d'un atterrissage d'hélicoptère. Leur départ d'Arguin n'a donc pas eu d'influence notable sur la population de la côte atlantique.

L'étude des zones de nidification de la sterne caugek montre que leurs conflits avec les prédateurs sont constants. Oiseaux ornithophages, rats, renards, ou visons d'Amérique menacent les oeufs et les poussins. La sterne caugek est peu agressive, et se défend mal. Elle a l'habitude cependant de **conclure des alliances défensives** avec d'autres espèces d'oiseaux.

Sternes pierregarin

C'est ainsi qu'à Noirmoutier, sur le polder de Sébastopol, où une partie de la colonie chassée d'Arguin alla se réfugier, elle trouva sur place une variété cousine, la sterne pierregarin (*Sterna hirundo*), espèce bruyante capable de menacer et de houspiller les prédateurs.



Des oiseaux et des hommes

Mouette rieuse

La mouette rieuse (*Chroicocephalus ridibundus*), également présente dans cette Réserve Naturelle Régionale, remplit le même rôle.



Ce sont environ 4000 couples de sternes caugeks qui nichent actuellement dans le polder de Noirmoutier, dont la physionomie est proche de celle du domaine de Certes.

D'autres sites de la façade atlantique, comme la Lagune de Bouin ou l'archipel des Glénans, accueillirent les sternes caugeks chassés d'Arguin.



Île aux Moutons

Sur l'un de ces sites de repli, l'île aux Moutons, dans l'archipel des Glénans, la sterne caugek au printemps 2021, en l'absence de tout visiteur pour cause de confinement, **étendit sa zone de nidification** en dehors des espaces prévus. Les gardiens de cette réserve interdirent donc l'accès à l'île, y compris à la laisse de mer, et même l'accostage des embarcations. L'interdiction fut renouvelée en mars 2022. Pourtant en mai 2022, les sternes n'arrivèrent qu'avec deux semaines de retard, comme peu convaincus par cette « protection »...

Ria d'Etel (Morbihan)

Depuis 1977, les deux îlots d'Iniz Er Mour et de Logoden accueilleraient plusieurs centaines de couples de sternes pierregarin. Au printemps 2022, 500



couples de sternes caugeks vinrent, pour ainsi dire, **se placer sous leur protection.**

Île aux Dames

Un autre groupe vint réinvestir l'île aux Dames, dans la Baie de Morlaix, un site pourtant **déserté par**



l'espèce depuis 1971, après plus de trente ans d'occupation. Ils revinrent sans qu'aucun appeau, aucun enregistrement, aucune mesure de protection ne les y aient attirés.

Le Platier d'Oye

Enfin la réserve naturelle du Platier d'Oye, dans le Pas de Calais, qui avait déjà accueilli en 2021 un grand groupe de sternes, vit arriver ce printemps plusieurs centaines de couples supplémentaires.

Cependant un autre prédateur, le virus H5N1, responsable de la grippe aviaire frappa au mois de mai 2022 ces oiseaux grégaires, dont **il mourut plus d'un millier.**



Que conclure ?

Pragmatique et adaptable, la sterne ne réagit pas comme on l'attend aux efforts que l'on fait pour elle, et choisit de nidifier là où elle se sent en sécurité.

La présence d'espèces alliées est à cet égard fondamentale, bien plus que toute forme d'aménagement.

Or au lieu de suivre les évolutions de la situation, et d'adapter la réglementation, la tendance est à graver dans le marbre des restrictions et contraintes inutiles, voire nuisibles, et fortement impopulaires : une politique complètement contraire aux intérêts des espèces.

C'est à l'humain informé et éduqué par les organismes de protection de la nature, d'apprendre les bonnes pratiques à mettre en oeuvre, en toute liberté, pour comprendre et fréquenter ce bel oiseau.

INFOS PRATIQUES

Pour se déplacer

Sans ma voiture :

Un guide plein de bonnes idées pour éviter les bouchons et profiter de tous types de transport offerts sur le Bassin, des chemins de randonnée aux navettes maritimes en passant par les pistes cyclables:

<https://mobibarval.fr>

Une version papier est disponible à la Mairie Annexe.

Transport à la demande

Voir pages 7-8

Bus de mer:

Il permet de joindre le Moulleau et le petit port d'Arcachon en 45 mn environ, avec un arrêt à la jetée Thiers, entre le 30 juin et le 2 septembre, pour le prix d'un ticket Baia (vendu à bord). Renseignements : www.agglo-cobas.fr et UBA

Pistes cyclables

Les **220 km de pistes cyclables** autour du Bassin d'Arcachon ne cessent de s'améliorer. La mise en place de pompes le long des pistes et d'une signalétique spécifique s'accompagne de nouvelles possibilités offertes par l'**application smartphone Bassin d'Arcachon**, qui vous permet de composer des itinéraires à la carte, et vous propose différents circuits à vélo. <https://www.bassin-arcachon.com/bassin-a-velo/>

Toutes les infos : <https://www.agglo-cobas.fr/mobilites/pistes-cyclables/>

Infos mouillages

Dossier complet:

<https://www.latestedebuch.fr/demarches-services/nautisme/corps-morts/>

Contact: **Joseph IBARROLA** : 05 57 73 69 77 / joseph.ibarrola@latestedebuch.fr

Navette corps morts

Voir p.12

Sauvetage en mer

CROSS Etel : 02 97 55 35 35

Depuis un portable : 196

SNSM Cap Ferret : 06 60 0481 07

Bureau de poste du Pyla

L'agence postale se trouve maintenant dans le bâtiment de la mairie annexe. L'entrée est sur la droite. Ouverture du lundi au vendredi de 9 à 12 h et de 13h30 à 17 h.

Mairie annexe du Pyla

B.P. 30301 La Teste de Buch Cedex

Rond-point du Figuier - Tél : 05 56 54 53 83

Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Bibliothèque pour tous

La Bibliothèque pour tous accueille le public dans le bâtiment de l'ancienne Poste du Pyla

Police Municipale

2, rue de l'Yser

BP 50105

33164 LA TESTE DE BUCH CEDEX

Tél. 05 56 54 46 41 - 0800 94 33

33 06 85 31 42 51

policemunicipale@latestedebuch.fr

Heures d'ouverture au Public

Du Lundi au Samedi de 08h00 à 12h30 et de 14h à 17h15

Site Internet : [https://](https://www.latestedebuch.fr/viepratique/police-municipale-2/faq-police-municipale/)

www.latestedebuch.fr/viepratique/police-municipale-2/faq-police-municipale/

Police Nationale

(en cas d'urgence composer le 17)

Service de jour

Du Lundi au Vendredi : de 08h30 à 12h00 de 13h30 à 18h00

17 avenue du Général de Gaulle

33260 La Teste de Buch

► Tél : 05 40 12 14 40

Service de nuit

1, place de Verdun

33120 Arcachon

► Tél : 05 57 72 29 30

Collecte des déchets

La COBAS a mis en place une application qui vous dit tout sur la collecte des déchets : COBAS COLLECTE DECHETS, sur l'App Store ou Google Play.

Et le silence?

Le bruit est un fléau. Travaux, bricolage et jardinage doivent être entrepris en pensant à la tranquillité des voisins.

Vous trouverez le texte de l'arrêté Tranquillité Publique de La Teste de Buch en cliquant sur ce lien :

https://www.latestedebuch.fr/wp-content/uploads/ARR2017_584-Arrêté-Tranquillité-La-Teste.pdf

En particulier, l'usage des tondeuses, rotatifs, taille-haies, souffleurs et tronçonneuses n'est autorisé qu'à certaines heures. L'ADPPM rappelle qu'en matière de jardinage l'usage des **engins électriques** doit être privilégié, y compris par les entreprises.

À quand une **subvention municipale** pour encourager nos jardiniers et paysagistes à s'équiper d'engins moins bruyants ?





L'ADPPM a rencontré cette jeune entreprise de jardinage pylataise qui travaille exclusivement avec du matériel électrique silencieux !



Déploiement de la fibre au Pyla

La fibre arrive dans nos quartiers ! Pour savoir si vous êtes éligible, cliquez sur ce lien : <https://www.girondehautmega.fr/carte-deligibilite> et entrez votre adresse.

Si vous êtes éligible, contactez votre fournisseur d'accès, qui vous fixera un rendez vous d'installation. L'installation elle-même est gratuite, mais on vous proposera sans doute un nouveau contrat. Vous accèderez ainsi au **très haut débit**.

Suivez l'ADPPM sur les réseaux sociaux ! Pour rester informés en temps réel de l'actualité pylataise, connectez vous sur Facebook :

<https://www.facebook.com/search/top?q=adppm>

et sur Instagram :

<https://www.instagram.com/adppm.asso/>



L'ADPPM remercie chaleureusement la famille Bernard, qui offre chaque année ses vins prestigieux à nos adhérents lors de notre Assemblée Générale.

Association de défense et de promotion de Pyla sur Mer

Composition du bureau:

Président: Jean-Pierre Volmer.
Vice-présidents : Thierry Lataste,
Hugues Legrix de la Salle
Trésorier : Didier Masson
Secrétariat: Anne-Lise Volmer, Christophe Wigniolle

Directeur de la publication: Anne-Lise Volmer

Courriel : adppmpyla@gmail.com

Site Internet: <https://www.adppm-asso.fr>

Pour accroître et garantir notre efficacité, nous avons besoin de votre adhésion.

Pour adhérer à l'ADPPM, envoyez votre cotisation à

ADPPM BP 80513 - 33164 La Teste CEDEX

Adhérents : 30 € - Membre associé (même adresse au Pyla) : 5 €

Vous pouvez adhérer par Internet en vous connectant sur:

<https://www.helloasso.com/associations/adppm/adhesions/adppm-adhesion-2022-2>

Conseil d'Administration:

Sandrine Anselme - Adrien Bonnet - Claude Brondes - Alexandra Cooren-Cohen - Max Esparza - Pierre Gauthier - Samuel Guillon - Nicolas Gusdorf - Thierry Lataste - Hugues Legrix de la Salle - Lionel Lemaire - Didier Masson - Antoine Mauss - Sylvie Rojon-Kern - Anne-Lise Volmer - Jean-Pierre Volmer - Christophe Wigniolle